

ANNEXES

Liste des annexes :

Annexe 1 : Liste des habitats naturels et espèces d'oiseaux présents sur le site

Annexe 2 : Liste des membres du comité de pilotage

Annexe 3 : Liste des structures membres des groupes de travail, et dates des réunions

Annexe 4 : Météorologie de la Narbonnaise

Annexe 5 : Paléogéographie de la basse vallée de l'Aude

Annexe 6 : Fiche ZICO LR04

Annexe 7 : Hypothèses de l'évolution de la population à 20 ans (SyCOT)

Annexe 8 : Contraintes foncières dans la Narbonnaise (carte SyCOT)

Annexe 9 : Etat de l'assainissement collectif sur le bassin versant des étangs

Annexe 10 : Cycle de l'anguille

Annexe 11 : Carte des territoires CTE

Annexe 12 : Critères de détermination de l'état de conservation de l'habitat lagune côtière

Annexe 13 : Fiches Oiseaux

Annexe 14 : Méthode de calcul de l'Indice d'intérêt ornithologique (Io)

Annexe 15 : Questionnaire de l'enquête réalisée dans le cadre de l'élaboration du DOCOB

Annexe 16 : Résultats statistiques de l'enquête réalisée dans le cadre de l'élaboration du DOCOB

ANNEXE 1

Liste des habitats naturels et des espèces d'oiseaux présents sur le pSIC

Habitats naturels de l'Annexe I de la Directive Habitats :

Surface totale du site (en ha)	
Intitulé de l'habitat naturel	Code Natura 2000
*Lagunes côtières	1150
Végétations annuelles des laisses de mer	1210
Végétations pionnières à Salicorne et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310
Prés salés méditerranéens	1410
Fourrés halophiles méditerranéens	1420
Complexe de prés salés et de fourrés halophiles	1410 X 1420
*Steppes salées méditerranéennes	1510
Complexe de *steppes salés et de fourrés halophiles	1510 X 1420
Dunes mobiles embryonnaires	2110
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120
Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritima</i>	2210
Mosaïque de dunes fixées et de prés salés	2210 + 1410
*Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	6220
	6220 en complexe
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210
	8210 (linéaire potentiel de falaises)
Galleries et fourrés riverains méridionaux	92D0

Espèces d'oiseaux de l'Annexe I de la Directive Oiseaux :

Code Natura 2000	Nom commun	Nom latin
A092	Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>
A090	Aigle criard	<i>Aquila clanga</i>
A093	Aigle de Bonelli	<i>Hieraetus fasciatus</i>
A091	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
A242	Alouette calandre	<i>Melanocorypha calandra</i>
A243	Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
A132	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>
A094	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>

Code Natura 2000	Nom commun	Nom latin
A157	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>
A167	Bargette de Terek	<i>Xenus cinereus</i>
A154	Bécassine double	<i>Gallinago media</i>
A023	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
A022	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
A083	Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
A021	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>
A166	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
A030	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>
A080	Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
A392	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>
A151	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>
A024	Crabier chevelu	<i>Ardeola ralioidea</i>
A131	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
A100	Faucon d'Eléonore	<i>Falco eleonora</i>
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
A035	Flamant rose	<i>Phoenicopterus ruber</i>
A060	Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>
A135	Glaréole à collier	<i>Glareola pratincola</i>
A321	Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>
A181	Goéland d'Audouin	<i>Larus audouinii</i>
A180	Goéland railleur	<i>Larus genei</i>
A272	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>
A215	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
A027	Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>
A138	Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>
A127	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>
A196	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>
A197	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>
A029	Héron pourpre	<i>Ardea purpurea</i>
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>
A032	Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>
A293	Lusciniolle à moustaches	<i>Acrocephalus melanopogon</i>
A121	Marouette de Baillon	<i>Porzana pusilla</i>
A119	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>
A120	Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>

Code Natura 2000	Nom commun	Nom latin
A229	Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>
A133	Édicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>
A019	Pélican blanc	<i>Pelecanus onocrotalus</i>
A170	Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>
A294	Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>
A339	Pie-grièche à poitrine rose	<i>Lanius minor</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
A255	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>
A002	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>
A001	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellaria</i>
A003	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>
A139	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>
A010	Puffin cendré	<i>Calonectris diomedea</i>
A075	Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>
A231	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>
A034	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>
A190	Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>
A191	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>
A189	Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>
A195	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
A124	Talève sultane	<i>Porphyrio porphyrio</i>
A078	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>
A079	Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>
A077	Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>

ANNEXE 2

Liste des membres du comité de pilotage

AAPPMA du Val de Berre	Commune de NARBONNE
ACCA de BAGES	Commune de PORT LA NOUVELLE
ACCA de GRUISSAN	Commune de SIGEAN
ACCA de NARBONNE	Commune PEYRIAC DE MER
ACCA de PEYRIAC	CPIE du pays Narbonnais
ACCA de PORT LA NOUVELLE	CR LR - Conseil Régional
ACCA de SIGEAN	CRPF - Antenne du Centre Régional de la Propriété Forestière
Agence de l'eau RMC	CSP
Amis de la Nadière	CSRPN - Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Amis du Pech Maynaud	DDAF 11
AOC Corbières	DDASS
Armée	DDJS
Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau	Direction interdépartementale des Affaires Maritimes
Association des ASA du Narbonnais	DIREN LR
CAUE de l'Aude	DRIRE
Cave coopérative de Gruissan	ECCLA
Cave coopérative de la région de Narbonne	Ecole Française de Voile de la Nautique
Cave coopérative de Peyriac	EDF-GDF Service Vallée d'Aude
Cave coopérative de Sigean	EID
CBP - Conservatoire Botanique de Porquerolles	FDPPMA - Fédération départementale pr la protection de la pêche et milieu1 aquatiques
CCI - Chambre de Commerce et de l'Industrie	FDSEA - Fédération départementale Syndicat des E1ploitants Agricoles
CDJA - Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs	Fédération départementale des activités de pleine nature et Fédération Française de la randonnée Pédestre
CDT - Comité Départemental du Tourisme	Fédération départementale des caves coopératives de l'Aude
CEL LR - Conservatoire Espaces Littorau1 et Rivages Lacustres	Fédération Départementale des chasseurs de l'Aude
CEN LR - Conservatoire des espaces naturels du LR	Fédération française de Motonautisme
CEPRALMAR	FFACC - Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Caristes
Cercle Nautique de Peyriac	FFV - Fédération Française de Voile
Cercle Nautique des Corbières	FFVL - Fédération Française de Vol Libre
CG 11 - Conseil Général de l'Aude	FFVL - Fédération Française de Vol Libre
Chambre d'Agriculture de l'Aude	GIC Corbières Maritimes
Chambre départementale des métiers	IFREMER
CLE - Commission Locale de l'Eau	INAO - Institut National des Appellations d'Orgine
Comité d'Etang	Narbonne Environnement
Comité départemental de motocyclisme	ONCFS
Comité départemental de Voile	ONF
Comité local des pêches	OPIE
Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise (CAN)	PAYS - Association de promotion du Pays de la Narbonnaise
Communauté de Communes Corbières Méditerranée	Préfecture Maritime
Commune de BAGES	
Commune de GRUISSAN	

Prud'homie des pêcheurs de Bages	Société des pêcheurs de Corbières Maritimes
Prud'homie des Pêcheurs de Gruissan	Société Nautique de Narbonne
Réserve Africaine de Sigean	Société Nautique de Narbonne
Riziculteurs de l'Aude	SPN LR - Société de Protection de la Nature du Languedoc-Roussillon
Salins du Midi	St Hubert Club Narbonnais
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine	SYCOT
SESA	Syndicat du cru Quatorze
SIBR - Syndicat Intercommunal de la vallée de la Berre et du Rieu	Syndicat Mixte de gestion du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée
SMMAR	Syndicat mixte du delta de l'Aude
SMNLR - Service Maritime et de Navigation du Languedoc Roussillon	UNICEM - Union Nationale des Industries de Carrières et Matériau1 de construction
SNCF - RFF - Société Nationale des Chemins de Fer - Réseau Ferré de France	Voies Navigables de France (VNF)

ANNEXE 3

Liste des structures membres des groupes de travail Natura 2000

Groupe de travail « Gestion de l'eau »

ACCA de NARBONNE
 ACCA de NARBONNE
 ACCA de PEYRIAC
 ACCA de PEYRIAC
 ACCA de PEYRIAC
 ACCA de PORT LA NOUVELLE
 AIBPA
 ASA de la Reche (irrigation)
 Association Départementale des Chasseurs de
 Gibier d'Eau
 Association des ASA du Narbonnais
 Association des ASA du Narbonnais
 Botaniste
 Cave coopérative de la région de Narbonne
 Cave coopérative de Peyriac
 Cave coopérative Rochère
 Cave coopérative Rochère - Section Peyriac-de-
 Mer
 CEN LR - Conservatoire des espaces naturels du
 LR
 CG 11 - Conseil Général de l'Aude
 Chambre d'Agriculture de l'Aude
 CLE - Commission Locale de l'Eau
 CLE - SAGE
 Comité local des pêches
 Communauté de Communes Corbières
 Méditerranée
 Commune de GRUISSAN
 Commune de GRUISSAN
 Commune de GRUISSAN
 Commune de GRUISSAN
 Commune de GRUISSAN
 Commune de NARBONNE
 Commune de SIGEAN
 CPIE du pays Narbonnais
 CR LR - Conseil Régional
 CSRPN - Conseil Scientifique Régional du
 Patrimoine Naturel
 DDAF 11
 Direction interdépartementale des Affaires
 Maritimes
 DIREN LR
 ECCLA
 EID
 FDPPMA - Fédération départementale pr la
 protection de la pêche et milieux aquatiques
 FDPPMA - Fédération départementale pr la
 protection de la pêche et milieux aquatiques

Fédération départementale des caves
 coopératives de l'Aude
 Fédération Départementale des chasseurs de
 l'Aude
 Fédération Départementale des chasseurs de
 l'Aude
 Fédération Départementale des chasseurs de
 l'Aude
 Fédération Départementale des chasseurs de
 l'Aude
 Fédération des caves coopératives de l'Aude
 Fédération française de Motonautisme
 GIC Corbières Maritimes
 GIC Corbières Maritimes
 GIC Corbières Maritimes
 IFREMER
 LPO
 Manade
 Manade
 Manade
 Manade
 Narbonne Environnement
 Narbonne Environnement
 Narbonne Environnement
 ONCFS
 ONCFS
 Prud'homie des pêcheurs de Bages
 Réserve Africaine de Sigean
 Riziculteurs de l'Aude
 Salins du Midi
 Salins du Midi
 SIBR - Syndicat Intercommunal de la vallée de la
 Berre et du Rieu
 SMMAR
 SMMAR
 SMNLR - Service Maritime et de Navigation du
 Languedoc Roussillon
 Société Nautique de Narbonne
 SPN LR - Société de Protection de la Nature du
 Languedoc-Roussillon
 SPN LR - Société de Protection de la Nature du
 LR
 St Hubert Club Narbonnais
 St Hubert Club Narbonnais
 SYCOT

Ainsi que 5 personnes inscrites en leur nom
 propre.

Groupe de travail « activités économiques et de loisirs »

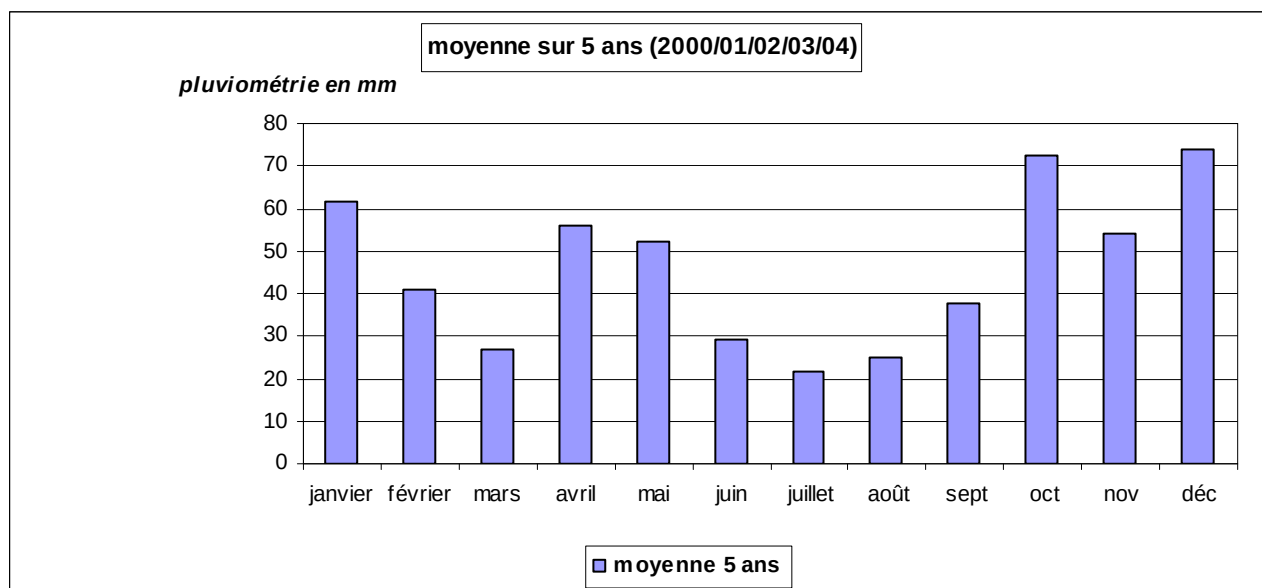
ACCA de NARBONNE	DDJS
ACCA de PEYRIAC	Direction interdépartementale des Affaires
ACCA de PEYRIAC	Maritimes
ACCA de PEYRIAC	DIREN LR
ACCA de PORT LA NOUVELLE	ECCLA
AIBPA	EID
Amis du Pech Maynaud	FDPPMA - Fédération départementale pr la
ASA de la Reche (irrigation)	protection de la pêche et milieux aquatiques
ASA du Cercle (écoulement)	FDPPMA - Fédération départementale pr la
ASA du Cercle (écoulement)	protection de la pêche et milieux aquatiques
ASA du Petit Mandirac (Irrigation)	FDSEA - Fédération départementale Syndicat
Association Départementale des Chasseurs de	des Exploitants Agricoles
Gibier d'Eau	Fédération départementale des caves
Association des ASA du Narbonnais	coopératives de l'Aude
Association des ASA du Narbonnais	Fédération Départementale des chasseurs de
Botaniste	l'Aude
CAUE de l'Aude	Fédération Départementale des chasseurs de
Cave coopérative de la région de Narbonne	l'Aude
Cave coopérative de Peyriac	Fédération Départementale des chasseurs de
Cave coopérative Rochère	l'Aude
Cave coopérative Rochère - Section Peyriac-de-	Fédération Départementale des chasseurs de
Mer	l'Aude
CDJA - Centre Départemental des Jeunes	Fédération des caves coopératives de l'Aude
Agriculteurs	Fédération française de Motonautisme
CDT - Comité Départemental du Tourisme	FFVL - Fédération Française de Vol Libre
CEN LR - Conservatoire des espaces naturels du	FFVL - Fédération Française de Vol Libre
LR	GIC Corbières Maritimes
Cercle de voile du Cap Leucate	GIC Corbières Maritimes
Cercle Nautique des Corbières	GIC Corbières Maritimes
CG 11 - Conseil Général de l'Aude	LPO
Chambre d'Agriculture de l'Aude	Narbonne Environnement
Chambre d'Agriculture de l'Aude	ONCFS
Chambre d'Agriculture de l'Aude	Prud'homie des pêcheurs de Bages
CLE - Commission Locale de l'Eau	Réserve Africaine de Sigean
CLE - SAGE	Riziculteurs de l'Aude
Comité départemental de motocyclisme	Salins du Midi
Comité départemental de Voile	Salins du Midi
Comité local des pêches	SMNLR - Service Maritime et de Navigation du
Communauté de Communes Corbières	Languedoc Roussillon
Méditerranée	Société Nautique de Narbonne
Commune de GRUISSAN	Société Nautique de Narbonne
Commune de GRUISSAN	SPN LR - Société de Protection de la Nature du
Commune de GRUISSAN	Languedoc-Roussillon
Commune de GRUISSAN	SPN LR - Société de Protection de la Nature du
Commune de GRUISSAN	LR
Commune de GRUISSAN	St Hubert Club Narbonnais
Commune de NARBONNE	SYCOT
Commune de SIGEAN	
CSRPN - Conseil Scientifique Régional du	
Patrimoine Naturel	Ainsi que 3 personnes inscrites en leur nom
DDAF 11	propre.

Dates des réunions des groupes de travail :

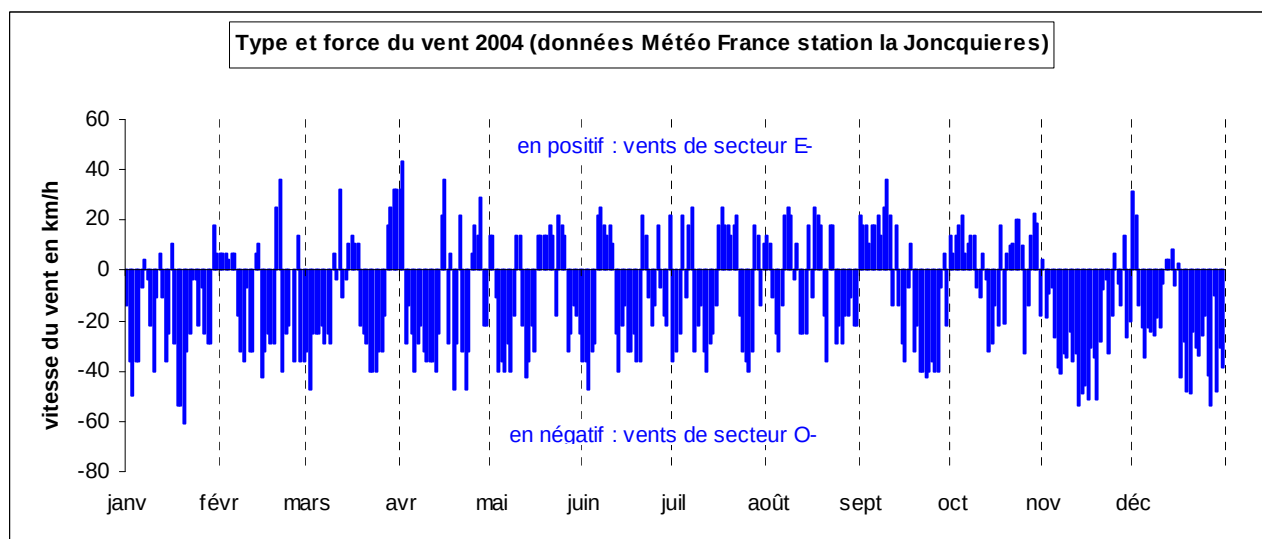
- mercredi 27 octobre 2004 : présentation de Natura 2000 et de la démarche d'élaboration du Document d'objectifs
- vendredi 1er juillet 2005 : restitution de l'inventaire des habitats naturels et habitats d'oiseaux, et des suivis lagunaires
- mardi 13 juin 2006 : présentation de l'état des lieux socio-économique, discussion autour de l'état des lieux du site, et choix des objectifs de gestion

Données météorologiques de la Narbonnaise

Pluviométrie :



Vents :



Paléogéographie de la basse vallée de l'Aude 1/2 (d'après Verdeil)

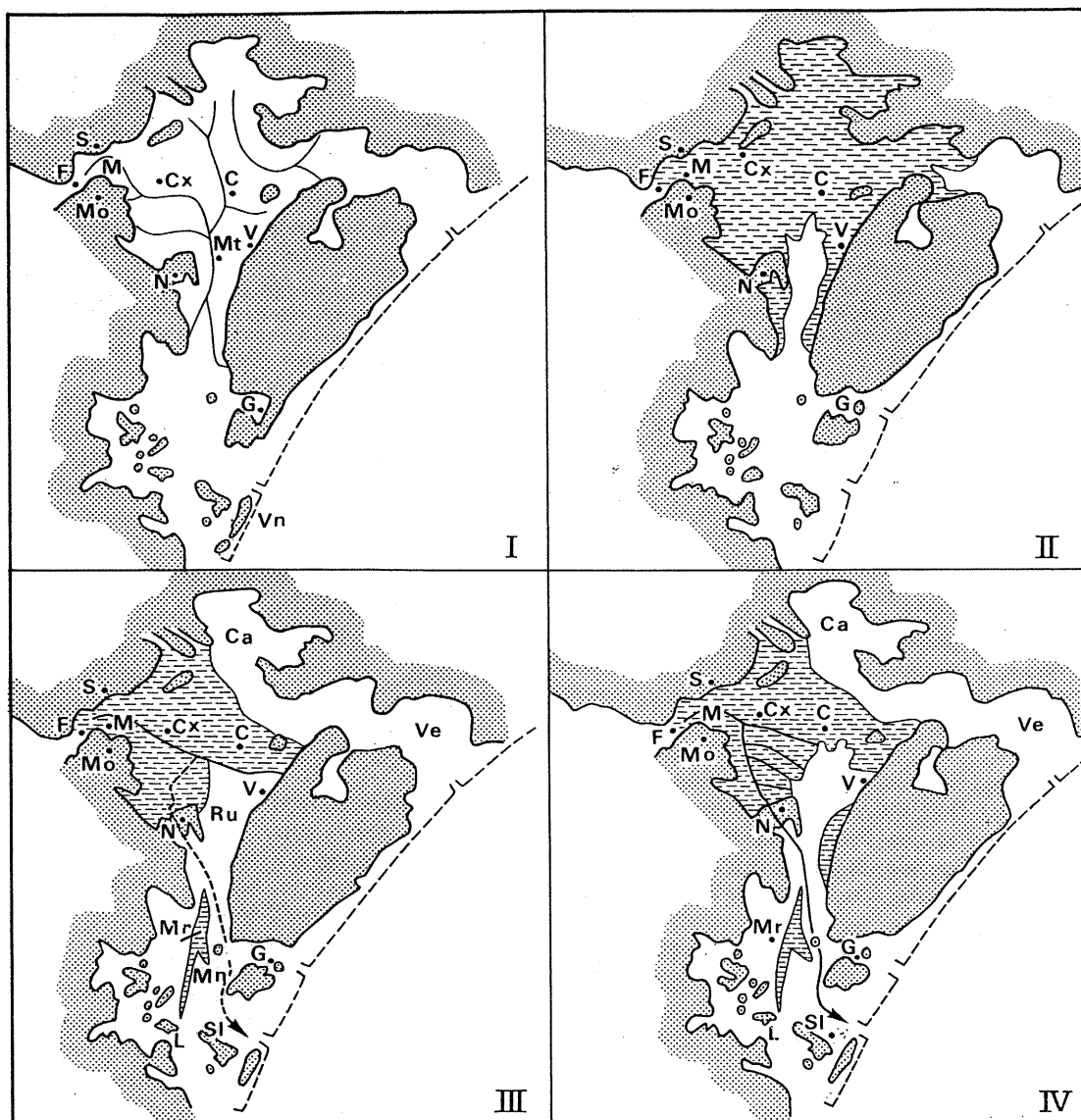


FIG. 6. — Paléogéographie de la basse vallée de l'Aude.

I : thalweg de l'Aude au maximum du retrait wurmien. — II : *I^{er} siècle*. La mer en transgression occupe l'axe du paléothalweg dans la région de Narbonne. (En tireté, le domaine continental.) — III : *IV^e siècle*. Dans le temps où la mer en transgression finit de trancher la terrasse reliant la Clape à l'île Saint-Martin, les alluvions de l'Aude et de la Nazourre, qui s'accumulent dans la portion septentrionale du bassin, construisent un cordon isolant le golfe de Narbonne de l'étang de Capestang. — IV : *XVII^e siècle*. Le réseau de canaux établis à partir de l'Aude facilite l'atterrissement qui avance rapidement vers l'Est. Le golfe de Narbonne, qui voit sa largeur progressivement réduite,

est toujours largement ouvert sur la mer, occupant un territoire qui s'étend de « Coursan à Leucate ». (En tireté, dépôts alluvionnaires continentaux.)

LÉGENDE : C : Coursan ; Cx : Cuxac ; F : Férioles ; G : Gruissan ; Me : Moussan ; M : Moussoulens ; N : Narbonne ; S : Sallèles ; V : Vinassan. — Ca : étang de Capestang ; Es : étang Salin ; Ru : Rubresus = golfe puis étang de Narbonne ; Ve : étang de Vendres. — Co : roc de Conlihac ; L : île de Laute ; Mn : île de Mandirac ; Mr : môle romain de Mandirac ; Si : île de Sainte-Lucie ; Vn : môle et grau de Vieille-Nouvelle ; Mt : sondage du Mouton.

Paléogéographie de la basse vallée de l'Aude 2/2 (d'après Verdeil)

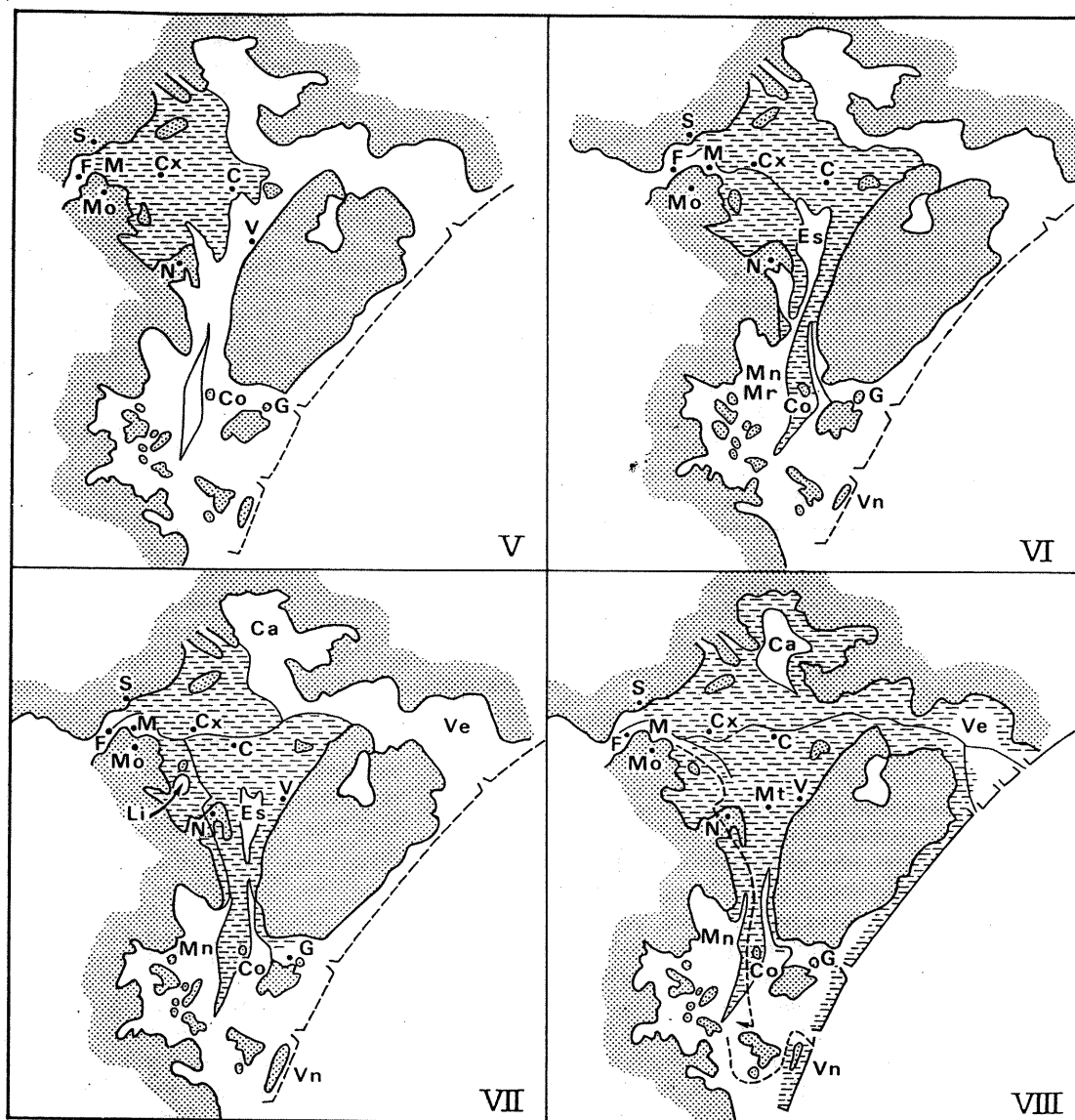


FIG. 7.

V : XIII^e siècle. La mer en transgression tranche l'isthme reliant la Clape à la rive occidentale de l'étang de Capestang. Des formations laguno-marines se déposent dans un chenal ouvert entre Coursan et le môle de Céreyran. Le golfe narbonnais occupe sa plus grande étendue. Les eaux en transgression franchissent la terrasse tyrrhénienne de Narbonne et une pointe de lagune s'installe au pied du môle miocène. — VI : XIV^e siècle. La crue de 1316 ensevelit la basse vallée de l'Aude sous une épaisse couche de limons. Le golfe de Narbonne disparaît, seul subsistera l'étang Salin. L'Aude abandonne son estuaire dans l'étang de Gruissan et vient déboucher dans les étangs de Bages-Sigean. — VII : XIV^e siècle (1398). Le système des canaux est

rétabli, le fleuve est divisé en deux bras : l'un va rejoindre Narbonne tandis que l'autre est établi en direction de Céreyran. Les eaux de Montlaurès qui ne sont plus drainées forment le marais de Livière. Au Sud de Narbonne, les marais, en partie atterris de Rouquette, Maraussen, Saint-Laurent, sont les restes de la lagune qui bordait la ville au XIII^e siècle. — VIII : XVIII^e siècle. Les étangs de Capestang et de Vendres sont séparés. Les alluvions de l'Aude amenées à la mer par le nouveau lit creusé à partir de Céreyran à travers l'étang de Vendres vont permettre la formation du cordon littoral et des plages modernes.

LÉGENDE : Même légende que figure 6. — Li : marais de Livière.

ANNEXE 6

Fiche ZICO LR 04 ETANGS NARBONNAIS

numéro de la zone: LR04 code SFF : 0212001
code ICBP: 122
département(s): Aude
coordonnées : 43°01'-43° 09'N
02°57'- 03° 09'E
altitude: 0 à 69 m. superficie: 10 600 ha
nom du rédacteur: Groupe de Recherche et d'Information sur les Vertébrés et leur Environnement
date de rédaction de la fiche : Janvier 1991
commune(s) concernée(s) :
- Narbonne (11262) - Peyriac de mer (11285)
- Port la Nouvelle (11266) - Gruissan (11170)
- Bages (11024) - Sigean (11379)

STATUT DE PROPRIETE:

- 02 privé
- 04 collectivité(s) locale(s)
- 05 domaine de l'état

DESCRIPTION DU MILIEU:

14 Slikke, vasières
15 Marais et Pré salés
16 Dunes côtières de sable, plage de sable
19 Petite île et îlots rocheux
21 Lagune saumâtre
23 Etangs, mares, canaux et marais (eau saumâtre)
31 Lande, jeune parcelle de reboisement
32 Végétation sclérophylle, garrigue, maquis
34 Pelouse xérophYTE sur sol calcaire, pseudosteppe
41 Forêt de feuillus (à plus de 75 %)
42 Forêt de résineux (à plus de 75 %)
53 Marais, roselière, végétation ripicole
61 Eboulis montagnards, versants rocheux
62 Falaises et parois rocheuses (non côtières)
65 Caverne, grotte

STATUT DE PROTECTION :

05.2.00 Site protégé, classé: 6000 ha
06.2.02 Zone gérée pour conserver le milieu naturel et ne rentrant dans aucune autre catégorie: 2000 ha
- Bages Gruissan (1000 ha)
- Grand Castelou (164 a)
- Ste Lucie + Aute (800 ha)
07.2.02 Réserves de chasse: 430 ha

ACTIVITES HUMAINES :

04 Pêche
05 Chasse
06 Navigation de plaisance
07 Tourisme et autres loisirs
08 Habitat: dispersé
13 Chemin de fer
19 Mines et carrières
critères d'inclusion: E1, E2, E7, E8, E12, R3C

LISTE DES ESPECES D'OISEAUX :

année du dernier recueil d'informations ornithologiques: 1990

Code et nom de l'espèce, Nicheurs, Hivernage, migration

A017 **Grand Cormoran** (*Phalacrocorax carbo*) 500
A023* **Bihoreau gris** (*Nycticorax nycticorax*) X
A025 **Héron garde-boeuf** (*Bubulcus ibis*) 0-10
A026* **Aigrette garzette** (*Egretta garzetta*) 100 150 400
A029* **Héron Pourpré** (*Ardea purpurea*) 20-50
A030* **Cigogne noire** (*Ciconia nigra*) 20-50
A031* **Cigogne blanche** (*Ciconia ciconia*) 50-200
A032* **Ibis falcinelle** (*Plegadis falcinellus*) 0-1
A035* **Flamant rose** (*Phoenicopterus ruber*) 500 1200
A050 **Canard siffleur** (*Anas Penelope*) 0-150
A051 **Canard chipeau** (*Anas strepera*) 0-100
A052 **Sarcelle d'hiver** (*Anas crecca*) 100-1500
A053 **Canard colvert** (*Anas platyrhynchos*) 50-70 500-1800
A054 **Canard pilet** (*Anas acuta*) 0-500
A059 **Fuligule milouin** (*Aythya farina*) 0-2500
A061 **Fuligule morillon** (*Aythya fuligula*) 100-400
A072* **Bondrée apivore** (*Pernis apivorus*) 500-2000
A073* **Milan noir** (*Milvus migrans*) 2000-3000
A080* **Circaète Jean-le -Blanc** (*Circaetus gallicus*) X 100-500
A081* **Busard des roseaux** (*Circus aeruginosus*) 2-5 x 100-200
A094* **Balbusard pêcheur** (*Pandion haliaetus*) 10-50
A118 **Râle d'eau** (*Rallus aquaticus*) x
A125 **Foulque macroule** (*Fulica atra*) 10-50 4000-6000
A131* **Echasse blanche** (*Himantopus himantopus*) 30-80
A132* **Avocette élégante** (*Recurvirostra avosetta*) 0-10
A138 **Gravelot à collier interrompu** (*Charadrius alexandrinus*) 100-200
A140* **Pluvier doré** (*Pluvialis apricaria*) 500-1000
A162 **Chevalier gambette** (*Tringa totanus*) x 50-100
A176* **Mouette mélanocéphale** (*Larus melanocephalus*) x 10-100
A459 **Goéland leucophé** (*Larus cachinnans*) 3500
A180* **Goéland railleur** (*Larus genei*) 5-20
A181* **Goéland d'Audouin** (*Larus audouinii*) x
A189* **Sterne hansel** (*Gelochelidon nilotica*) x
A190* **Sterne caspienne** (*Sterna caspia*) x
A191* **Sterne caugek** (*Sterna sandvicensis*) x 10-100
A193* **Sterne pierregarin** (*Sterna hirundo*) x
A195* **Sterne naine** (*Sterna albifrons*) 50-100
A196* **Guifette moustac** (*Chlidonias hybrida*) x
A197* **Guifette noire** (*Chlidonias niger*) 100-500
A222* **Hibou des marais** (*Asio flammeus*) X
A229* **Martin pêcheur** (*Alcedo atthis*) X X X
A243* **Alouette calandrelle** (*Calandrella brachydactyla*) X
A255* **Pipit rousseline** (*Anthus campestris*) X
A302* **Fauvette pitchou** (*Sylvia undata*) X
A303 **Fauvette à lunettes** (*Sylvia conspicillata*) X
A304 **Fauvette passerinette** (*Sylvia cantillans*) X
A305- **Fauvette mélanocéphale** (*Sylvia melanocephala*) X

ANNEXE 7**Hypothèse de l'évolution à 20 ans sur l'aire du SyCOT de la Narbonnaise****(Source : SyCOT de la Narbonnaise)**

Une augmentation de 26,7 % de la population d'ici à 2020 impose nécessairement un accroissement des capacités d'accueil de ces populations, ainsi qu'une diversification de l'offre. Le scénario tendanciel prévoit ainsi l'arrivée de populations jeunes, à la recherche de programmes locatifs notamment, mais également de populations âgées (+ de 60 ans), qui peuvent nécessiter des programmes spécifiques : petits logements pour répondre à des ménages à 2 voire 1 personne, immeubles équipés pour l'accession aux handicapés, maisons médicalisées...

Projections de la production de logements en 2020 sur l'aire du SYCOT

Ces résultats sont des projections et n'ont en aucun cas valeur de prévisions. Il s'agit, sur la base des hypothèses énoncées ci-dessous, d'une combinaison et d'une projection de 2 variables : l'évolution de la taille des ménages et l'évolution de la population projetée dans le scénario tendanciel de l'INSEE.

Les projections ainsi obtenues devront être tempérées du fait de l'existence d'un parc vacant important, pouvant faire l'objet de réhabilitations, ainsi que d'un très fort parc secondaire.

Les hypothèses :

La taille des ménages : celle-ci continue à décroître. Entre 1990 et 1999, la taille moyenne des ménages de la zone est passée de 2,56 à 2,36. Le Taux d'Occupation des logements (TOL) sera calculé sur une base de diminution moindre, la taille des ménages pouvant difficilement descendre en deçà de 2, portant alors en 2020 la taille moyenne des ménages à environ 2,15 personnes.

Les projections en matière de population : l'INSEE prévoit, à l'horizon 2020, une forte augmentation de population sur le territoire du SYCOT : + 27.000 habitants. Le SYCOT atteindrait alors 128.000 habitants.

Nous prendrons donc 2 hypothèses pour évaluer la demande en logements :

l'hypothèse de l'INSEE, et une hypothèse plus basse, calculée sur la croissance des 17 dernières années, équivalent à 18,7 % d'augmentation de la population, soit +19.000 habitants.

Production de logements projetée en 2020

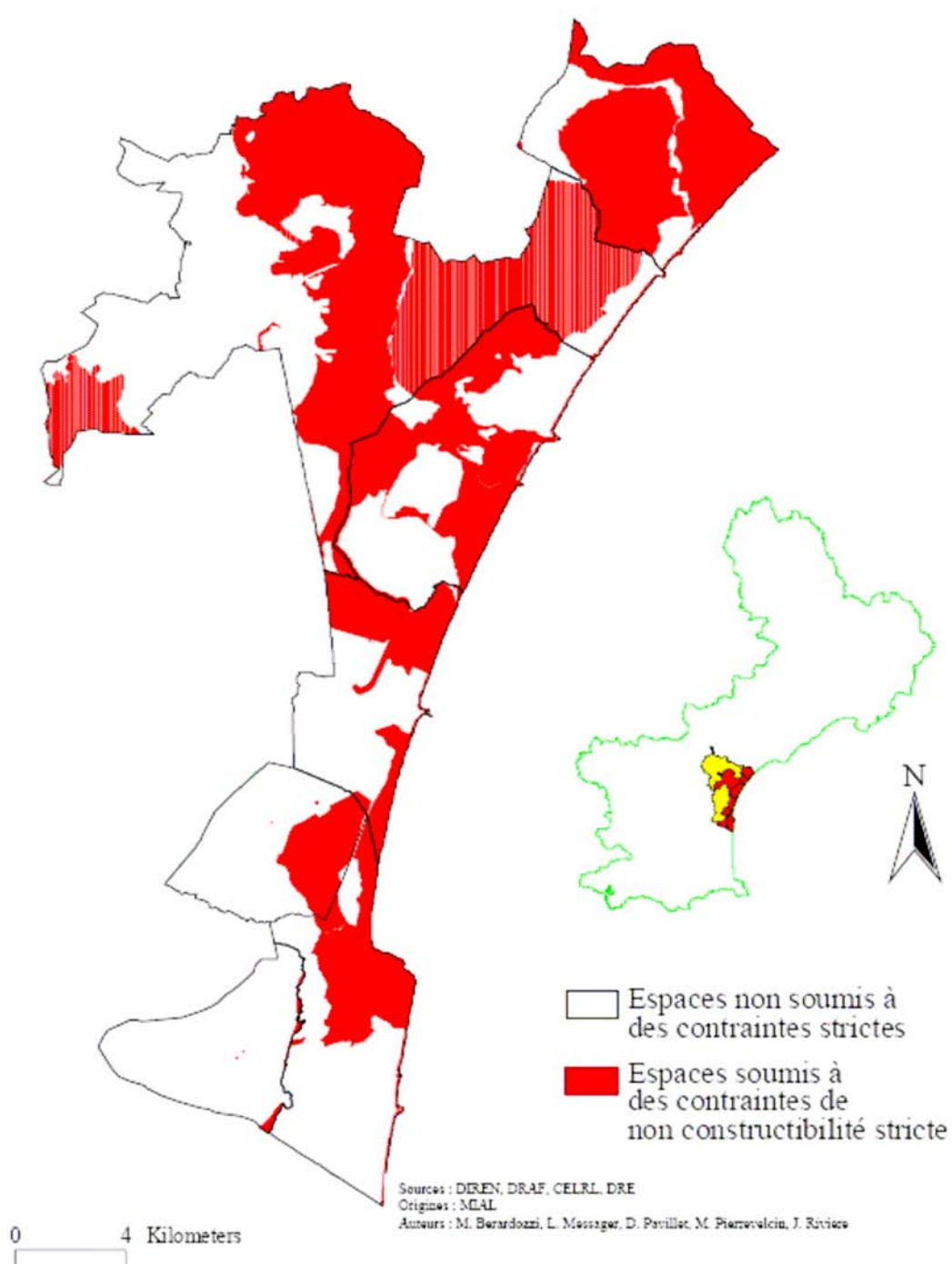
	Population projetée en 2020	
	Hyp.basse : 120.000	Hyp.haute : 128.000
Taille des ménages projetée : 2,15	$120.000/2,15 = 55.814$	$128.000/2,15 = 59.535$
Production de logement projetée	11802	15523
Production annuelle de logement nécessaire	562	740

Compte tenu de la taille moyenne des ménages, on peut estimer le besoin supplémentaire à moyen terme (d'ici 10 ans) entre 11800 logements et 15500, et entre 18500 et 21500 logements à long terme, d'ici 2030. Ce résultat est à pondérer du fait de l'existence d'un parc vacant important, qui, si il est réhabilité aux trois-quarts, fournirait environ 3220 logements. Au total, il resterait entre 8410 et 12300 logements à produire à moyen terme, sans pour autant compenser la pénurie actuelle. Cette projection ne prend cependant pas en compte la transformation du parc secondaire en parc principal, notamment dans les communes littorales : pour résorber ce besoin en limitant les constructions neuves, plus de 20 % des résidences secondaires devraient théoriquement être réhabilités, et transformés de manière à être adaptés à une occupation permanente.

ANNEXE 8

Zones soumises à des contraintes de non constructibilité stricte sur les 7 communes littorales du Scot de la Narbonnaise

(Source : SyCOT de la Narbonnaise)



ANNEXE 9

L'assainissement collectif sur le bassin versant des étangs du Narbonnais

Fiche A du tableau de bord du Contrat pour les étangs du Narbonnais

A. Etat de l'assainissement collectif

Objectif 1 : Améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Fiche action n°1 :
Assainissement des eaux usées d'origine domestique

Type d'indicateur :

Indicateurs de l'avancement des actions

Définition :

Trois indicateurs ont été retenus pour évaluer l'état de l'assainissement collectif sur le bassin versant des étangs :

- le nombre de communes équipées d'un **réseau de collecte des eaux usées** en bon état de fonctionnement ;
- le nombre de communes équipées d'une **station d'épuration** en bon état de fonctionnement ;
- le nombre de communes où la **gestion des boues** (extraction et destination) est jugée satisfaisante ;

Evolution des indicateurs

	2005	2006	2007	2008	2009
Réseaux en bon état	4/22				
Stations en bon état	8/20				
Bonne gestion des boues	11/20				

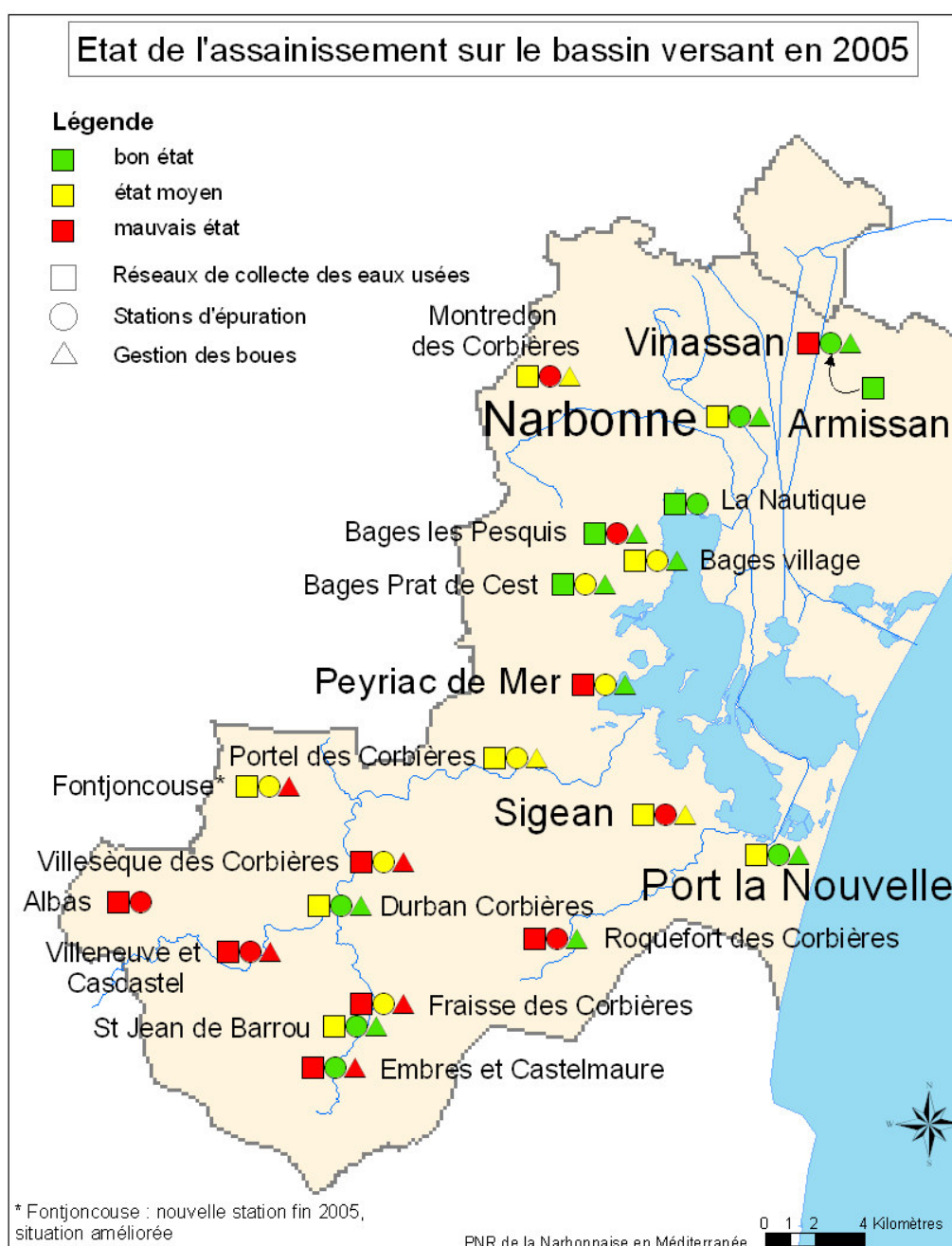
NB : Sur 22 communes au total, 2 sont raccordées à une station intercommunale : celle de Villeneuve-Cascastel et celle d'Armissan-Vinassan

Source des données

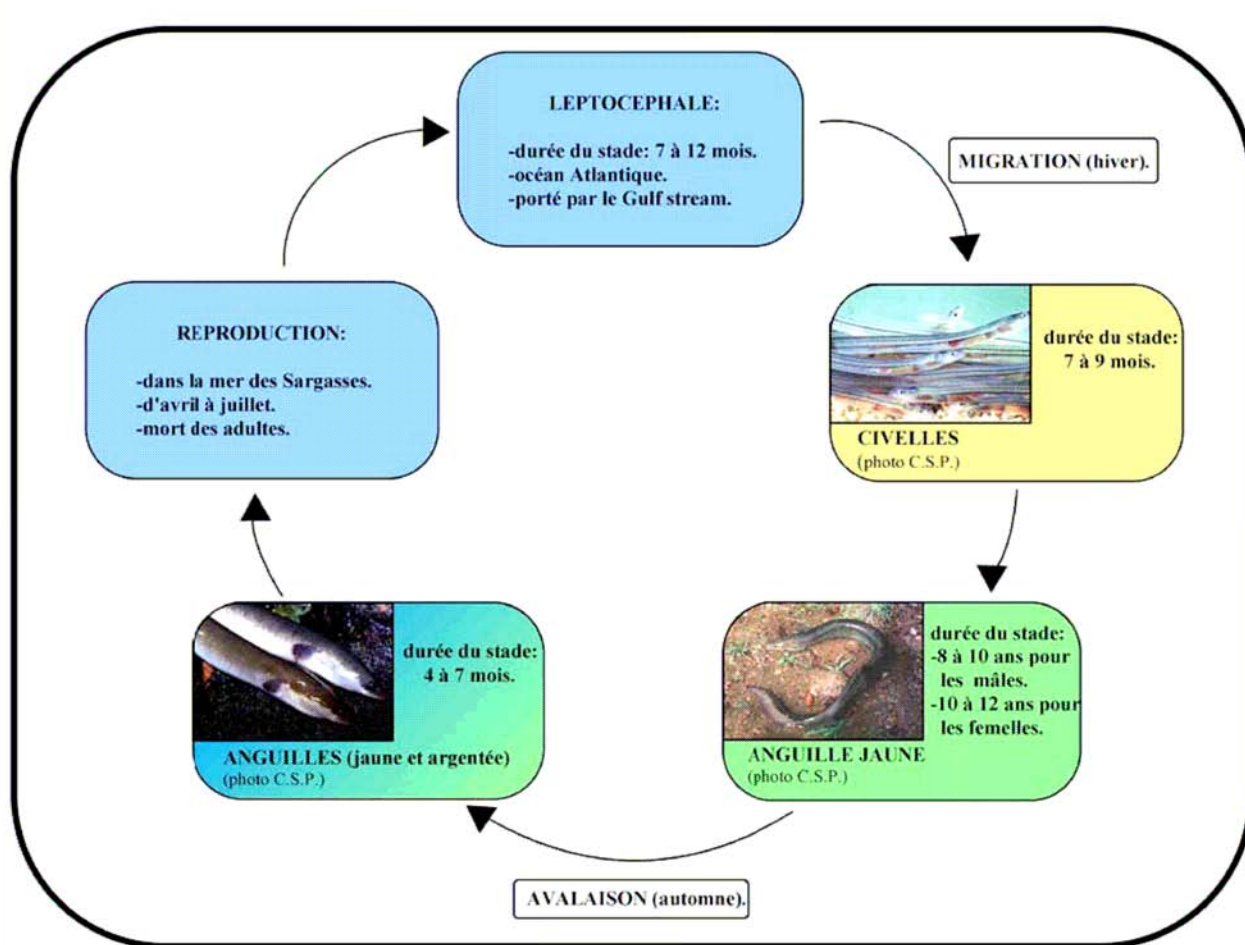
SATESE, DDAF, CAN

Plusieurs nouvelles stations d'épuration ont vu le jour ces dernières années, en particulier sur des grosses communes telles que Narbonne, Port la Nouvelle ou Armissan-Vinassan, de sorte que **plus de 80% de la population du bassin versant est aujourd'hui raccordée à un équipement aux normes**. Mais il reste encore des situations problématiques sur le bord d'étang, notamment Sigean qui est une priorité pour 2006. D'autre part, peu de communes sont équipées de réseaux d'eaux usées adaptés, ce qui dissipe les impacts positifs des travaux réalisés sur les ouvrages...

Sur le bassin versant de la Berre, trois stations d'épuration avaient été totalement détruites lors des inondations de novembre 1999. Aujourd'hui, deux ont été reconstruites (Durban et St-Jean de Barrou), la troisième (Villeneuve et Cascastel) est en cours de reconstruction.



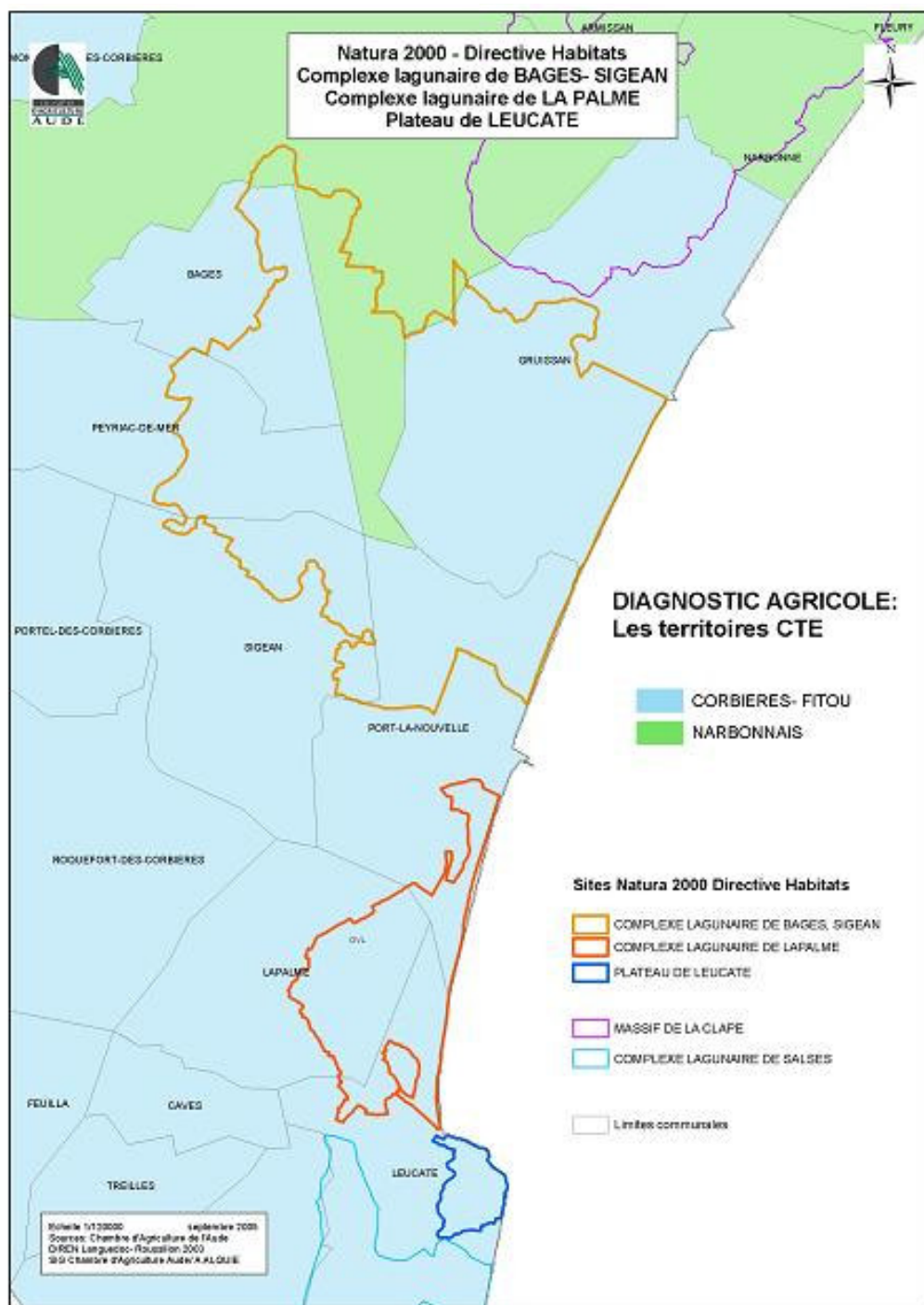
Cycle de l'anguille



milieu marin
 milieu estuarien
 milieu lacustre

Le cycle vital de l'anguille (conception et réalisation : Nicolas CHATARD)

Source : <http://perso.wanadoo.fr/nicolaschatard/images/PDF/anguilles.pdf>



Critères d'évaluation de l'état de conservation de l'habitat naturel « *Lagune côtière »

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucune méthode reconnue permettant d'évaluer l'état de conservation d'une *lagune côtière telle qu'elle est définie dans les cahiers d'habitats. Une réflexion est d'ailleurs actuellement en cours à l'échelle du pourtour méditerranéen français, et à l'initiative du Pôle Relais Lagunes ; réflexion à laquelle le Parc participe.

Il était cependant nécessaire, dans le cadre de ce DOCOB, d'évaluer l'état de conservation des lagunes de la Narbonnaise ; et ce, en s'appuyant sur les données existantes. Dans l'attente d'une méthodologie reconnue, l'opérateur Natura 2000 qu'est le PNR, a pris le parti d'évaluer cet état en fonction de grandes classes de critères présentées dans le tableau ci-dessous.

Critères d'évaluation de l'état de conservation de l'habitat : *lagune côtière

CRITÈRES DE CONSERVATION		PROPOSITION D'INDICATEURS
Biodiversité	Flore	Présence d'importants herbiers de phanérogames
		Présence importante d'algues fixées
		Espèces envahissantes
		Présence d'algues vertes opportunistes
	Faune	Diversité des poissons
		Diversité de crustacés
		Diversité de la faune associée sédiment
Qualité	Eau	Eutrophisation
		Toxiques
	Sédiments	Eutrophisation
		Toxiques
Fonctionnement hydraulique	échanges mer/étang	échanges (régularité)
	apports BV	Quantité
		Qualité
		Saisonnalité
	Comblement	Vitesse de comblement
Activités humaines	Équilibre entre les usages	Y a-t-il un usage largement prépondérant par rapport aux autres ?
		Conflits d'usages ?
	Activités économiques	La lagune est-elle le support direct d'activités économiques ?
Intérêt patrimonial		Présence d'un grau naturel
		Présence d'espèces rares
		Taux d'artificialisation de la lagune
		Intérêt paysager
		Originalité
Représentativité		Taille de la lagune par rapport au site
Typicité	Par rapport aux autres lagunes du même type	
Vulnérabilité	Nature des activités sur BV	BV urbanisé et/ou industrialisé
	Taille du BV	
	Confinement	Topographie de la lagune
		Eloignement de la mer

Compte tenu de la complexité de l'écosystème et de la nécessité de prendre en compte tous les paramètres (biodiversité, qualité de l'eau et des sédiments, fonctionnement hydraulique, ...), il apparaît que la méthode applicable pour les autres habitats de la Directive (basée sur les critères de Typicité, Représentativité, Intérêt patrimonial, Dynamique et Etat de conservation envisagé en fonction de son état de dégradation) est incomplète pour les *lagunes côtières.

Enfin et surtout : Natura 2000 est un programme de préservation de la biodiversité. Il est donc particulièrement important de prendre en compte ces paramètres (diversité de la flore et de la faune aquatiques).

Cependant, l'importance des critères d'évaluation de l'état de conservation les uns par rapport aux autres peut varier radicalement en fonction du type de lagune (l'analyse est différente selon que l'on considère une lagune saline comme le Dou ou une autre, aux conditions moins extrêmes, comme Bages-Sigean). Une typologie des lagunes, inexistante à l'heure actuelle, serait utile pour orienter le type d'analyse. Une classification des types de lagunes est actuellement en cours à l'Agence de l'eau RMC.

Appliqué au complexe lagunaire des étangs du Narbonnais, l'analyse de ces critères a permis d'établir une classification provisoire (en attente d'une méthodologie reconnue).

Remarque : la plupart des critères utilisés ici sont aussi pris en compte dans le diagnostic complet RSL (et ce, pour une analyse de l'eutrophisation). La parution du diagnostic complet effectué en 2005 pourra permettre de réactualiser les données concernant ces critères, en vue de la présente analyse, plus globale.

	Classement
	Bon
	Moyen
	Mauvais
	Inconnu

CRITÈRES DE CONSERVATION		Bages-Sigean			Ayrolle	Campagnol	Gruissan
		Nord	Milieu	Sud			
Biodiversité	Flore						
	Faune						
Qualité	Eau						
	Sédiments						
Fonctionnement hydraulique	échanges mer/étang						
	Influence marine						
	Renouvellement						
	Apports BV						
	Comblement						
Activités humaines	Équilibre entre les usages						
	Activités économiques						
Intérêt patrimonial							
Représentativité							
Typicité	Par rapport aux autres lagunes du même type						
Vulnérabilité	Nature des activités sur BV						
	Taille du BV						
	Confinement						

Cette classification est temporaire car en attente d'une méthodologie reconnue et applicable.

Concernant les *lagunes côtières du Doul et l'ancienne saline de Peyriac-de-Mer, l'analyse est forcément différente, du fait même du type de lagunes. La salinité est beaucoup plus importante que dans le reste du complexe lagunaire, en raison de la topographie pour l'étang du Doul, ainsi que les aménagements qui font l'histoire de l'ancienne saline de Peyriac. Ainsi, ces deux espaces lagunaires sont-ils foncièrement différents des autres étangs, de part leur nature, les rythmes annuels, etc. Si bien qu'une gestion régulière est aujourd'hui indispensable pour l'entretien et la conservation de ces milieux presque semi-naturels.

CRITÈRES DE CONSERVATION		Doul	Ancienne saline de Peyriac
Biodiversité	Flore		
	Faune		
Qualité	Eau		
	Sédiments		
Fonctionnement hydraulique	échanges mer/étang		
	Influence marine		
	Renouvellement		
	Apports BV		
Activités humaines	Comblement		
	Équilibre entre les usages		
Intérêt patrimonial			
Représentativité			
Typicité	Par rapport aux autres lagunes du même type		
	Nature des activités sur BV		
Vulnérabilité	Taille du BV		
	Confinement		

Cette classification est temporaire car en attente d'une méthodologie reconnue et applicable.

Fiches Espèces

Chaque espèce d'oiseau de annexe I est traitée sous forme de fiche synthétique comprenant :

- la description de l'espèce ;
- la répartition géographique en Europe ;
- la distribution et la tendance des populations en France et en région LR ;
- l'écologie avec des précisions sur l'habitat, l'alimentation, la reproduction et la migration de l'espèce ;
- les effectifs issus de la base de données sur la période 1999 à 2003 et complétés par nos observations pour cette étude en 2004 (tous les effectifs, même l'effectif reproducteur, sont donnés en nombre d'individus);
- Le bilan par site sur l'état de conservation, la caractéristique de l'habitat, les menaces, les mesures de gestion possibles, et leurs interactions avec d'autres espèces.

Ces fiches sont classées par grand type d'habitats d'oiseaux sauf pour 11 espèces d'oiseaux observées principalement en migration : le Plongeon arctique, le Puffin cendré, la Cigogne blanche, la Cigogne noire, la Spatule blanche, le Balbuzard pêcheur, le Milan noir, la Bondrée apivore, le Faucon d'Eléonore, la Grue cendrée, et la Guifette noire (**Fiches N°41 à 51**).

Grands types d'habitats naturels	Fiches espèce correspondantes
Lagunes et sansouires	Fiches N° 1 à 16 : Grande aigrette, Aigrette garzette, Bihoreau gris, Crabier chevelu, Flamant rose, Echasse blanche, Avocette élégante, Gravelot à collier interrompu, Chevalier sylvain, Goéland railleur, Goéland d'Audouin, Mouette mélanocéphale, Sterne naine, Sterne caugek, Sterne pierregarin, Sterne hansel
Roselières et marais doux	Fiches N° 17 à 25 : Butor étoilé, Blongios nain, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Talève sultane, Guifette moustac, Martin pêcheur d'Europe, Lusciniole à moustaches
Plaines agricoles méditerranéennes en mosaïque de culture (riz, blé, vigne, friches, pâturage)	Fiches N° 26 à 34 : Oedicnème criard, Busard Saint-Martin, Rollier d'Europe, Pie-grièche à poitrine rose, Alouette calandre, Alouette calandrelle, Alouette lulu, Pipit rousseline, Bruant ortolan
Pelouses et garrigues méditerranéennes	Fiches N° 35 à 40 : Aigle de Bonelli, Circaète Jean-le-Blanc, Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe, Cochevis de Thékla, Fauvette pitchou

Les espèces à fort intérêt patrimonial (du fait de la représentativité des effectifs de l'espèce sur le site et de leur état de conservation) ont un bandeau orange.

Important : Le classement d'une espèce dans un de ces grands types d'habitat n'exclut pas qu'elle puisse aussi exploiter d'autres habitats lors de stationnements postnuptiaux et de migrations notamment.

Chaque fiche est illustrée par un dessin et une carte de répartition européenne de l'espèce

© Communautés européennes (1995-2004); © Claritas France.

L'Indice d'intérêt Ornithologique (Io)

Cette méthode d'évaluation de l'intérêt ornithologique d'un site a été élaborée afin de comparer les ZPS et les propositions de désignations nouvelles (Deceuninck B., Métais M., 2002). Elle se base sur deux séries de données quantitatives pour classer les sites : nombres d'espèces nicheuses de l'Annexe I et effectifs (nombre de couples) de chacune d'elles.

Pour un site donné, l'Indice d'intérêt Ornithologique a été calculé en multipliant le nombre d'espèces de l'Annexe I nicheuses par la somme des proportions (en pour cents) de leurs effectifs nationaux (Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D., 1999) présents dans le site, selon la formule :

$$Io = S \times \sum [(100 \times (E_i / Enat_i))]$$

Où : S = nombre d'espèces de l'Annexe I; E_i = effectif de l'espèce i sur le site;
Enat_i = effectif national de l'espèce i.

L'intérêt ornithologique d'une ZICO ou d'une ZPS est d'autant plus élevé que cet espace abrite un nombre élevé d'espèces de l'Annexe I nicheuses, et que la proportion de l'effectif national de chacune d'elles y est élevée.

Important : les espèces nicheuses dont le site de nidification est en dehors du périmètre ne sont pas considérées (ce qui explique que le calcul ne soit fait que sur 24 espèces).

Questionnaire de l'enquête réalisée auprès des acteurs locaux concernés par le site Natura 2000 des étangs Narbonnais

Structure /

Entreprise :

Secteur d'activité :

€ Agriculture

€ Pêche

consulaire

€ Industrie

€ Tourisme

€ Nautisme

€ Véliplanisme / Kite surf

€ Chasse

€ Autre :

Statut :

€ Association

€ Institution / administration / chambre

€ Collectivité

€ Entreprise, profession libérale

€ Structure représentative

€ Autre :

1. LES ÉTANGS : LEURS RESSOURCES

- Comment décririez-vous les étangs du Narbonnais et leurs ressources potentielles?
 - ☐ Un milieu naturel riche et remarquable
 - ☐ Un site offrant un intérêt économique fort grâce à ses ressources ou sa situation géographique
 - ☐ Un espace naturel de qualité, support d'une dynamique économique
 - ☐ Un territoire préservé où se pratiquent des activités nouvelles et traditionnelles
 - ☐ Autre :
- D'après vous, quels sont les enjeux prioritaires de cet espace lagunaire ?
 - ☐ Protection de l'environnement (faune, flore...)
 - ☐ Préservation des étangs pour assurer la pérennité d'activités ou usages (pêche, chasse, nautisme...)
 - ☐ Développement économique local (accueil de nouvelles entreprises ou activités, développement du tourisme, création d'un bassin d'emplois...)
 - ☐ Autre :

2. LE MILIEU NATUREL

- Les milieux naturels sur le site sont-ils :
 - ☐ Préservés
 - ☐ Moyennement préservés
 - ☐ En cours de détérioration
 - ☐ Détériorés
- Quelles sont les origines de cette situation ?
 - ☐ Mesures de protection efficaces
 - ☐ Volonté et implication des acteurs locaux pour la préservation du site
 - ☐ Inefficacité des mesures de gestion
 - ☐ Manque de concertation et d'information
 - ☐ Autre :

3. L'ÉCONOMIE LOCALE ET VOTRE ACTIVITÉ

- Quelle est la « santé » de votre secteur d'activité ?

- ☐ En croissance
☐ Stable
☐ En déclin

- Quelle place occupez-vous localement ? et votre secteur d'activités ?

	Vous	Votre secteur
Activité influente		
Activité moyennement influente		
Activité marginale		
Activité en plein essor		
Autre :		

- Pensez-vous que votre activité ait un impact sur l'environnement?

	Positif	Pas d'impact	Négatif
Eau			
Air			
Faune			
Flore			
Sonore			
Paysage			
Déchets			

4. LES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LE SITE

- Quelles activités, secteurs ou interlocuteurs économiques existent sur le site, et quels sont leurs impacts environnementaux ?

Activité	Impacts environnementaux			Remarques
	+	0	-	
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

- Quels liens / rapports avez-vous avec ces autres activités présentes sur le site ?

Activité	Coopération	Neutre	Conflit	Raisons
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

5. VOS PROJETS EN LIEN AVEC LE SITE

- Avez-vous modifié votre activité (agrandissement, diversification, nouvelle organisation de votre activité...) récemment ?
 - ☐ Non
 - ☐ Oui
 - Si oui, quelle(s) modification(s) :
 -
 -
 -
 -

- Avez-vous des projets, de tous types (agrandissement, diversification de votre activité, nouvelle organisation de votre activité...) en lien, direct ou non, avec les étangs ?
 - ☐ Non
 - ☐ Oui
 - Si oui, le(s)quel(s) ? -
 -
 -
 -

- S'agit-il de projets en partenariat avec une autre structure/activité ?
 - ☐ Non
 - ☐ Oui
 - Si oui, quel(s) partenaire(s) ? -
 -
 -
 -

- Lors de la mise en place de projets, à quelles structures et interlocuteurs faites-vous principalement appel ?

Structures	Collaboration Partenariat	Aide technique	Aide financière	Aide administrative	Autorisation

- De manière générale, comment envisagez-vous un développement de votre activité ou champ d'intervention?

.....

.....

.....

- Lors de l'étude de vos projets, quels types de critères sont pris en compte ?

	Très important	Important	Peu important	Non intégré
Economique				
Social				
Environnemental				
Culturel				
Politique				

6. QUELLES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT ?

- D'après vous, quelle va être l'évolution de vos activités à court terme ou plus long terme ?

	0 à 5 ans	5 à 10 ans	10 et +
Essor et développement rapide			
Progression régulière			
Stabilisation			
Déclin lent			
Déclin rapide et disparition			
Autre :			

- Quelles en seront les causes ?

-
-
-
-
-

- Quels types d'activités voudriez-vous voir se maintenir ou se développer sur les étangs?

Activités	Raisons

- Et inversement, lesquelles vous semblent nuisibles pour l'avenir du site, économiquement et/ou au niveau environnemental ?

Activités	Raisons

7. GESTION ENVIRONNEMENTALE DU SITE

(Hiérarchiser si plusieurs réponses)

- D'après vous, qu'est-ce qu'il serait important de protéger et/ou valoriser?
 - ☐ La qualité des eaux
 - ☐ La diversité et la conservation de la faune et de la flore
 - ☐ Les paysages
 - ☐ Autre :

- Quelles en sont les menaces?
 - ☐ Pollution
 - ☐ Surfréquentation touristique
 - ☐ Cabanisation
 - ☐ Problème de gestion de l'eau
 - ☐ Aucune menace particulière
 - ☐ Autre :

- Qu'est ce qui pourrait permettre de réduire ou d'éviter ces menaces ?

- Quels types de mesures vous semblent les plus efficaces en matière de protection de l'environnement ?
 - € La réglementation
 - € La surveillance et le contrôle
 - € L'information / sensibilisation
 - € La concertation
 - € Autres :

- Sont-elles compatibles avec le développement de votre activité?
 - ☐ Oui, comment ?

 - ☐ Non, pourquoi ?

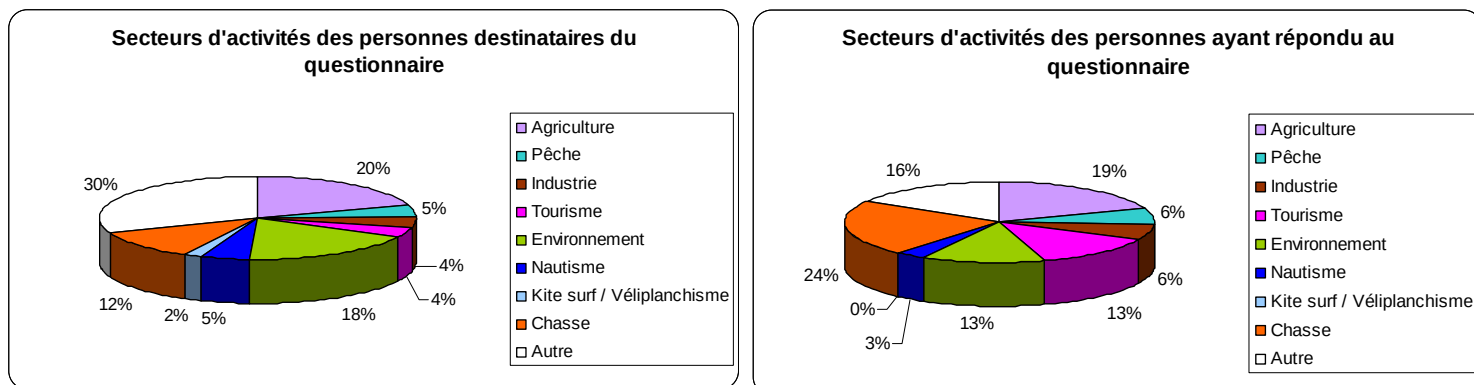
- Seriez-vous prêt à participer à la préservation des étangs dans le cadre de votre activité ?
 - ☐ Non, pourquoi ?.....

 - ☐ Oui, quels types d'actions ?

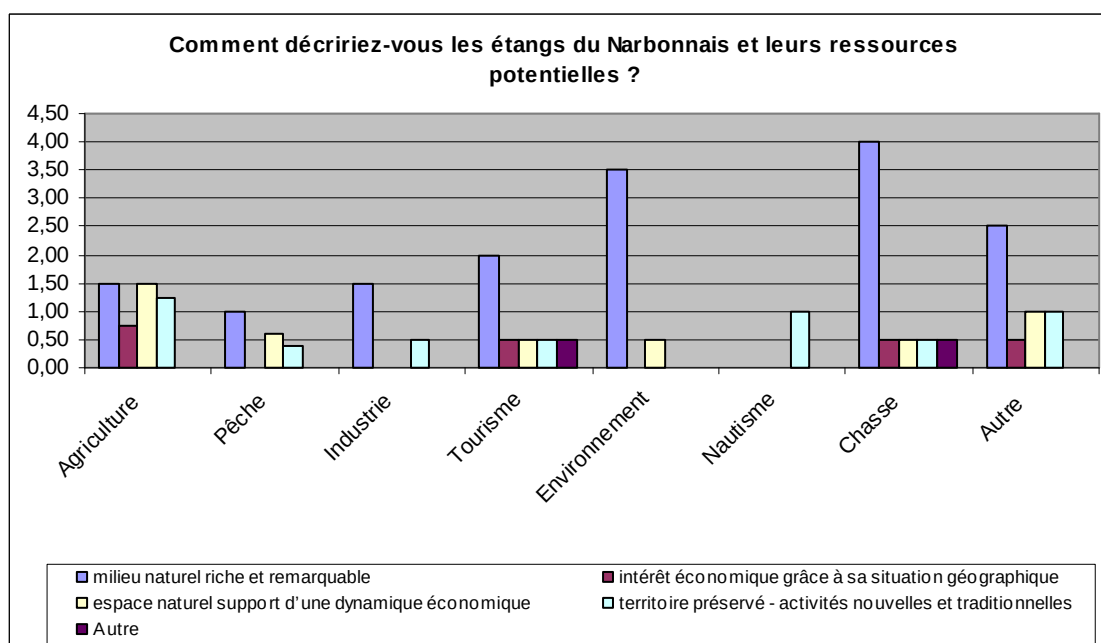
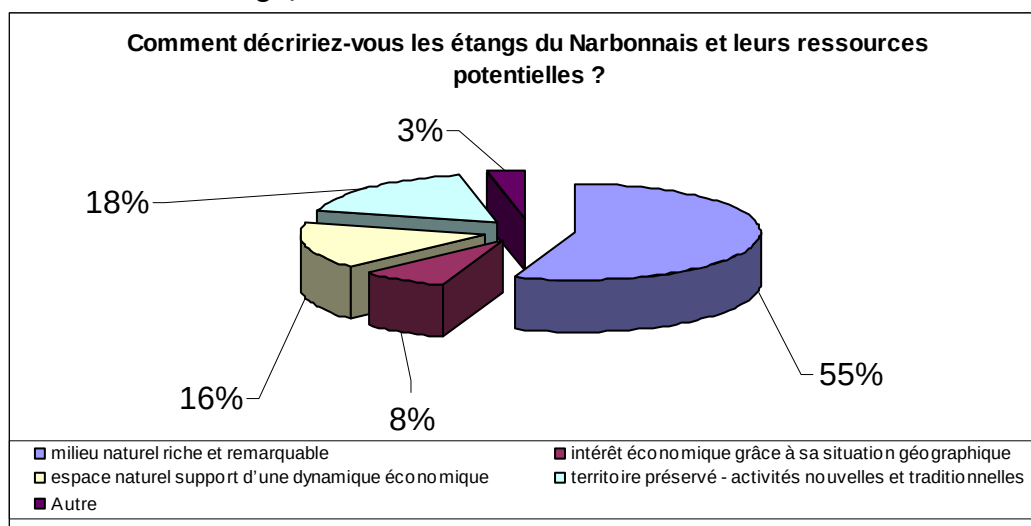
Opérations ponctuelles et courtes	
Opérations régulières et/ou répétées	
Opérations d'informations et de sensibilisation	
Changement et adaptation de mes pratiques et usages	
Adaptation dans l'utilisation de l'espace	
Autre :	

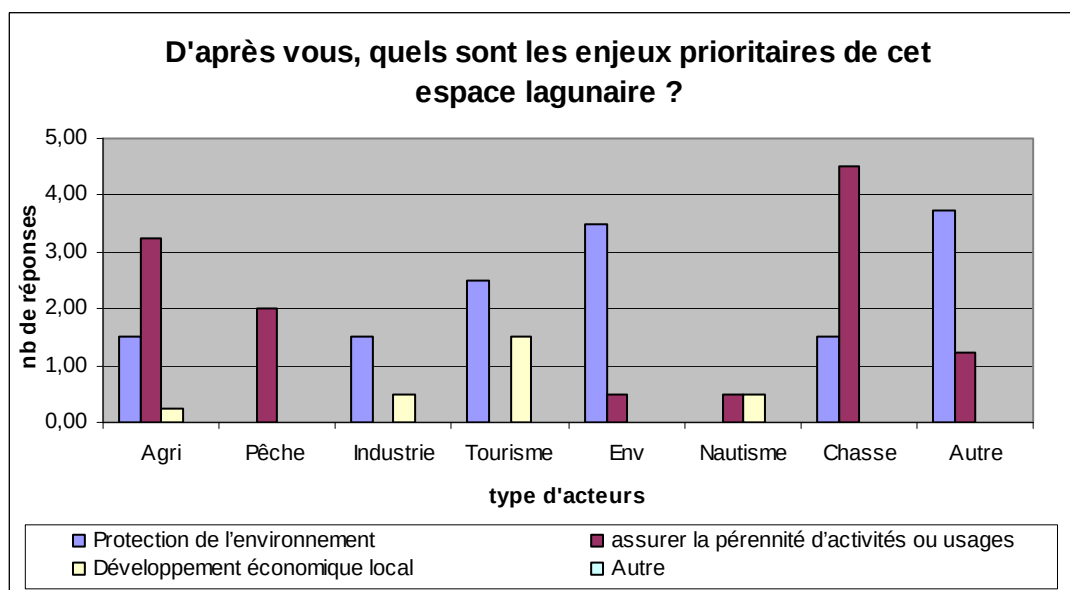
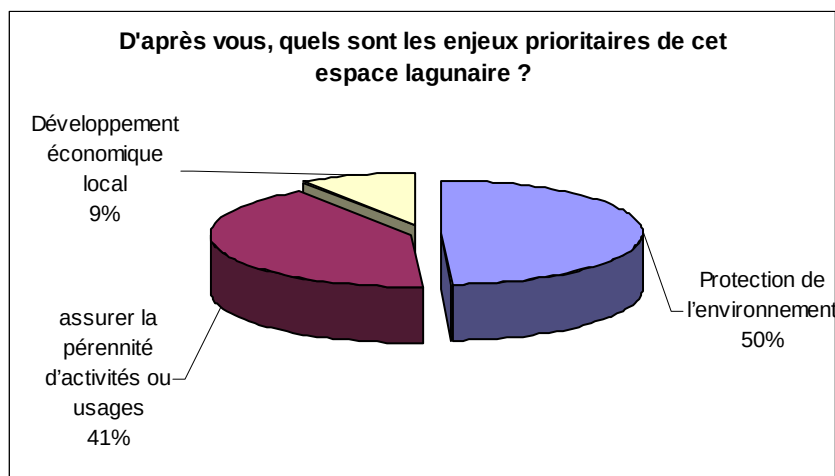
Résultats statistiques de l'enquête

Répartition des personnes interrogées, par secteurs d'activités

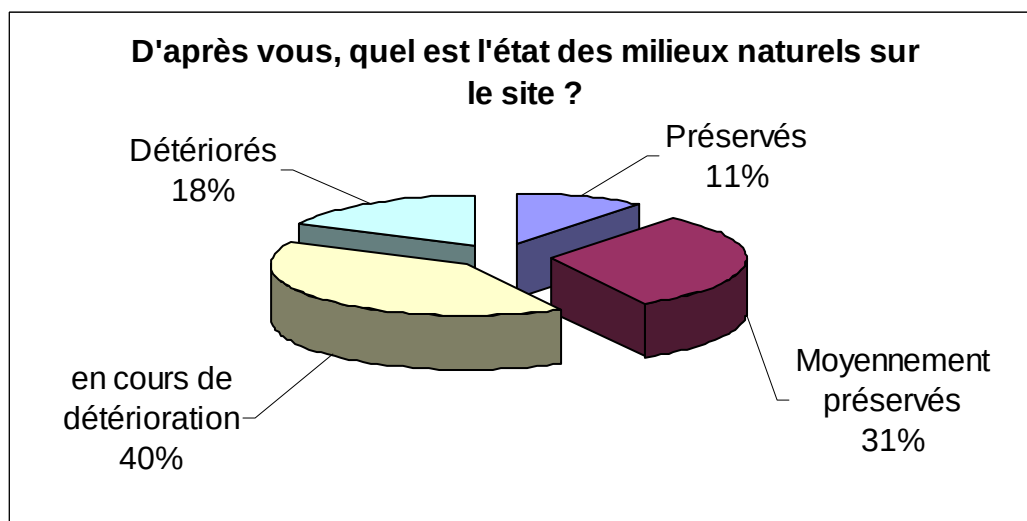


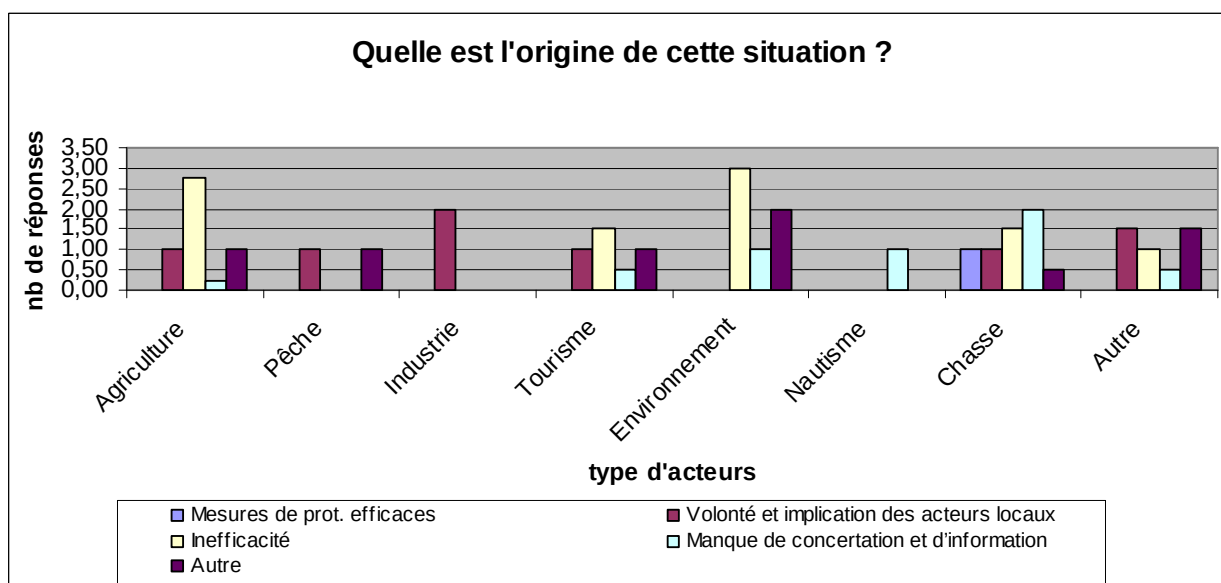
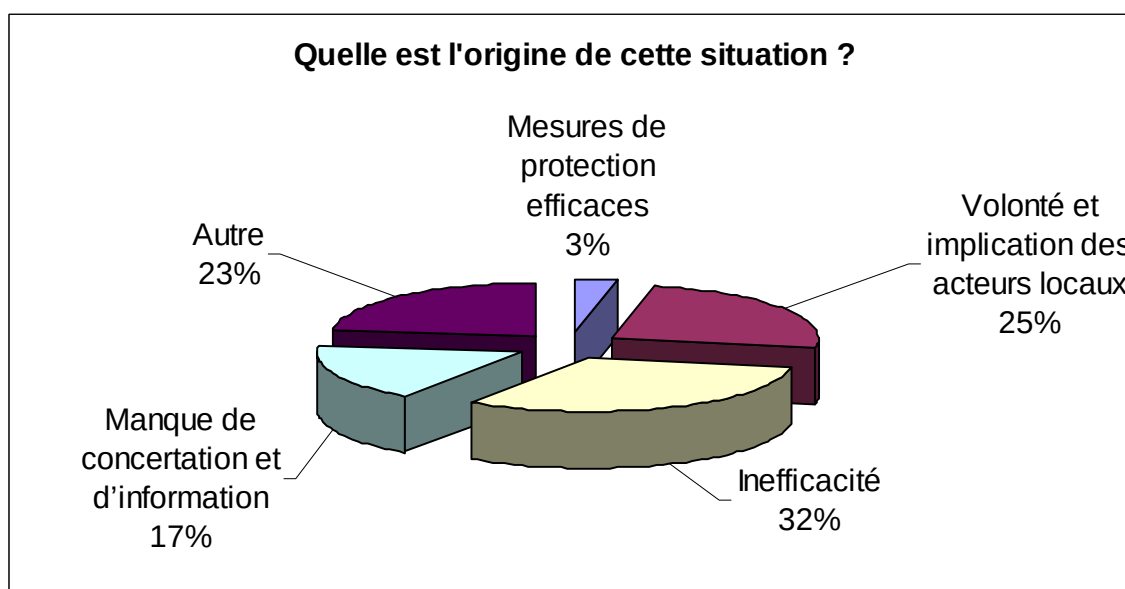
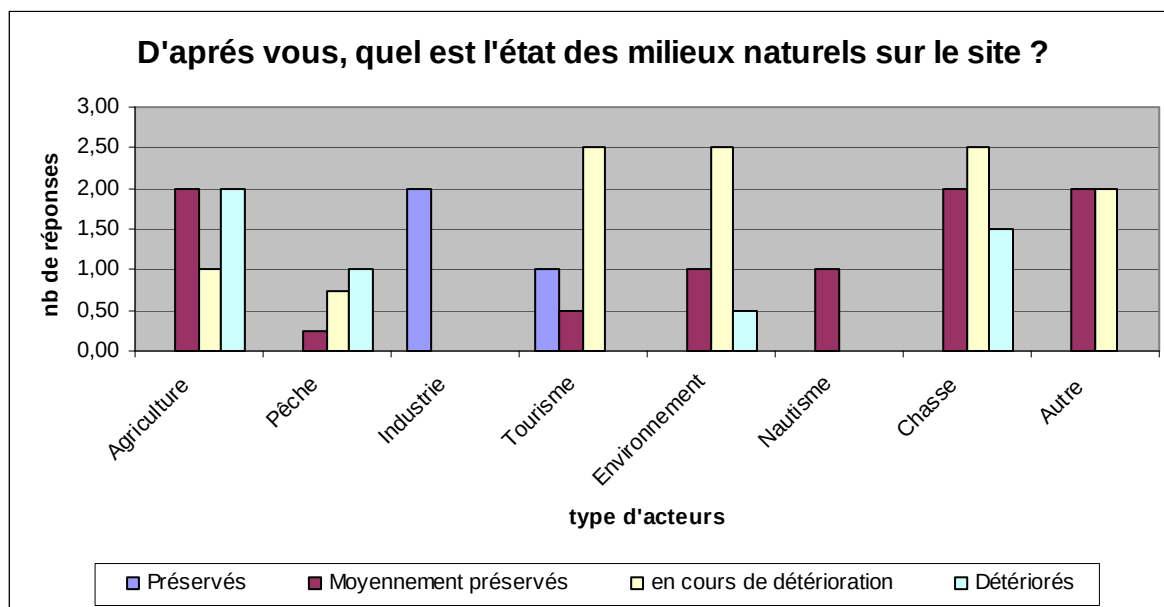
Thème 1 : les étangs, leurs ressources





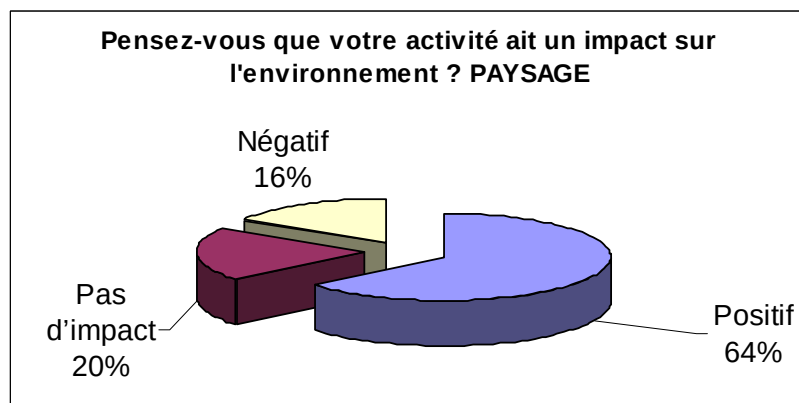
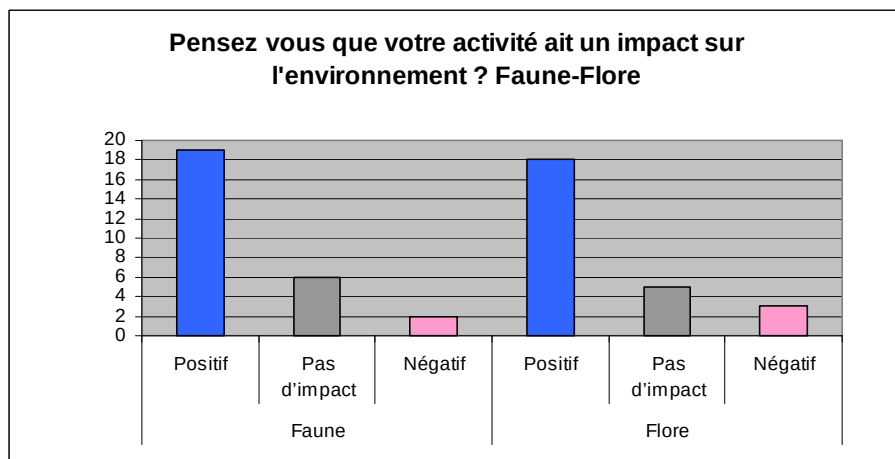
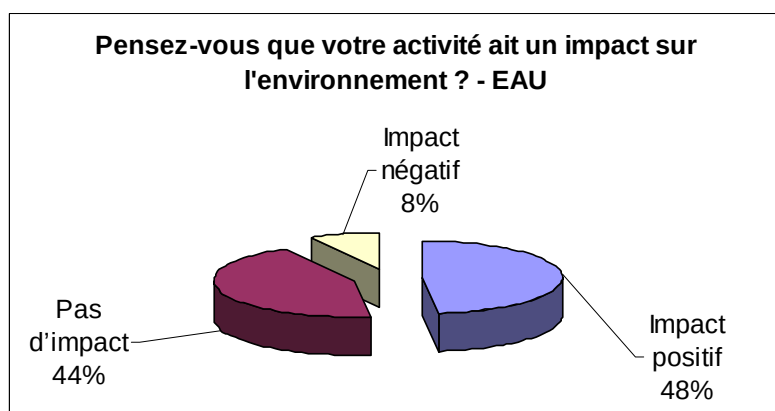
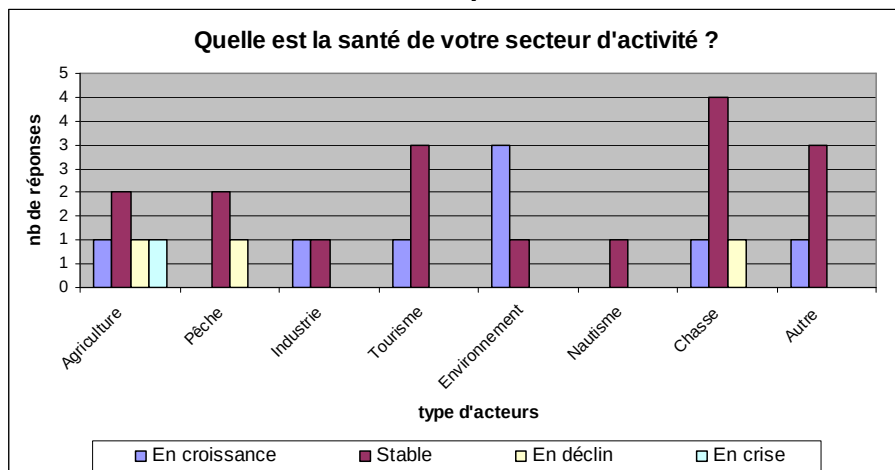
Thème 2 : les milieux naturels

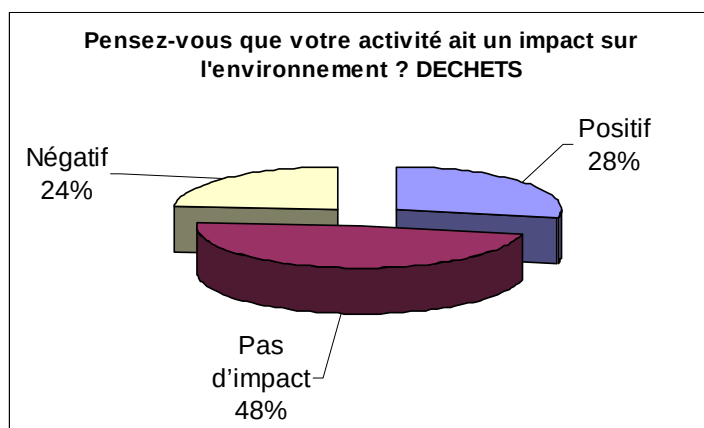




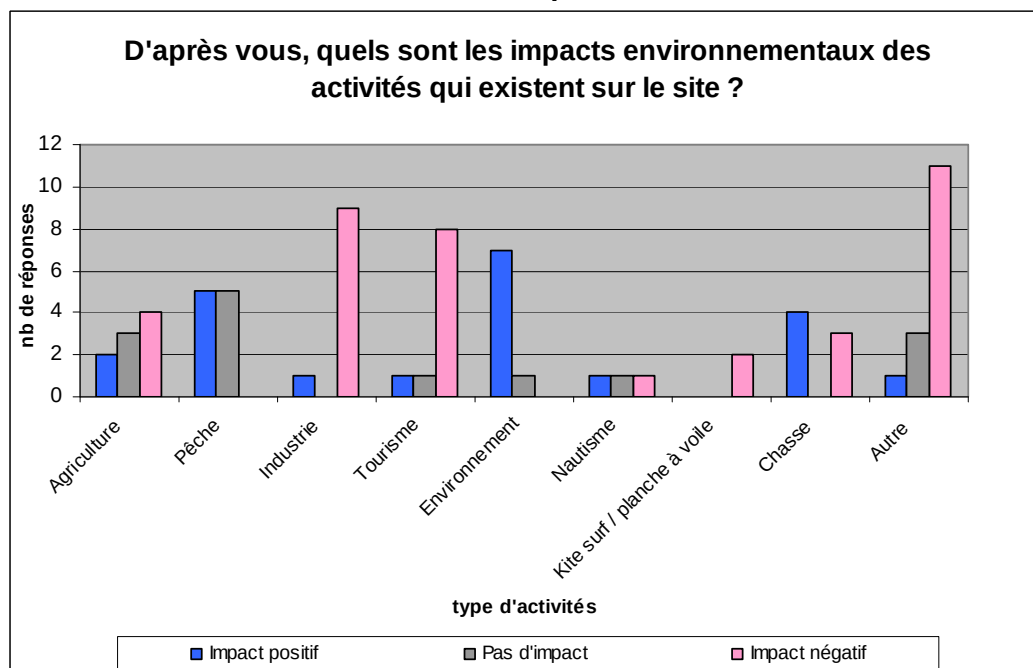
Parmi les personnes ayant choisi la réponse « Volonté et implication des acteurs locaux », 1/3 correspond à celles ayant considéré que les étangs sont « préservés ».

Thème 3 : Votre activité et son impact sur l'environnement

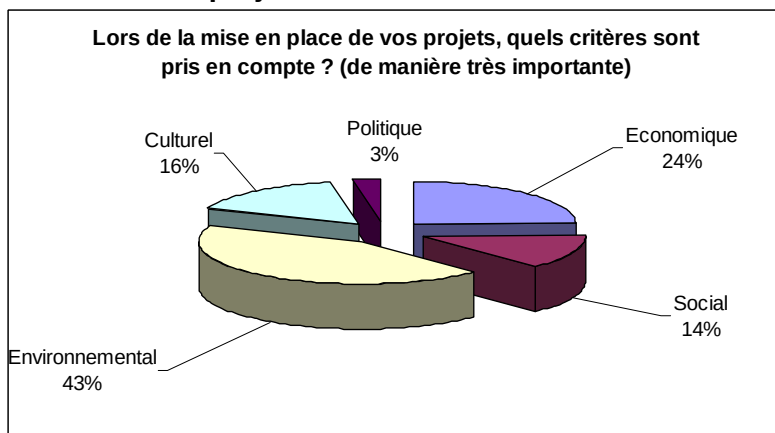


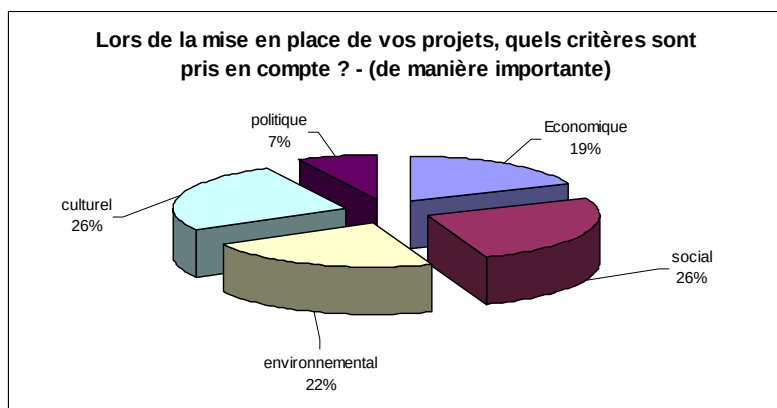


Thème 4 : les autres activités et leur impact sur l'environnement

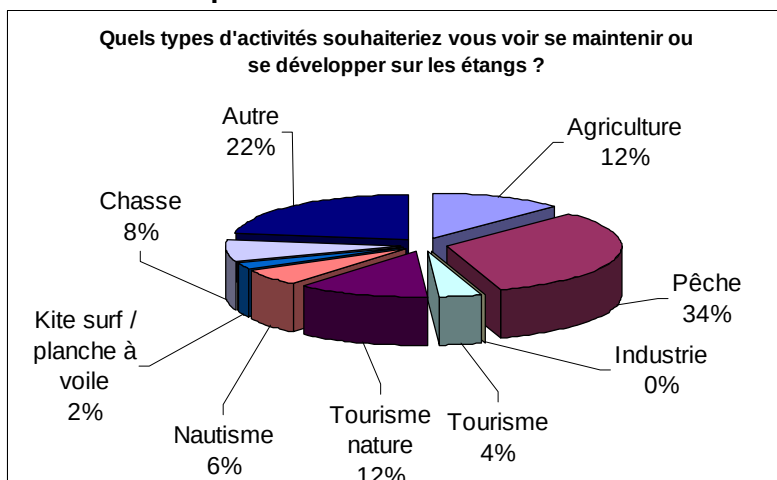


Thème 5 : Vos projets en lien avec le site

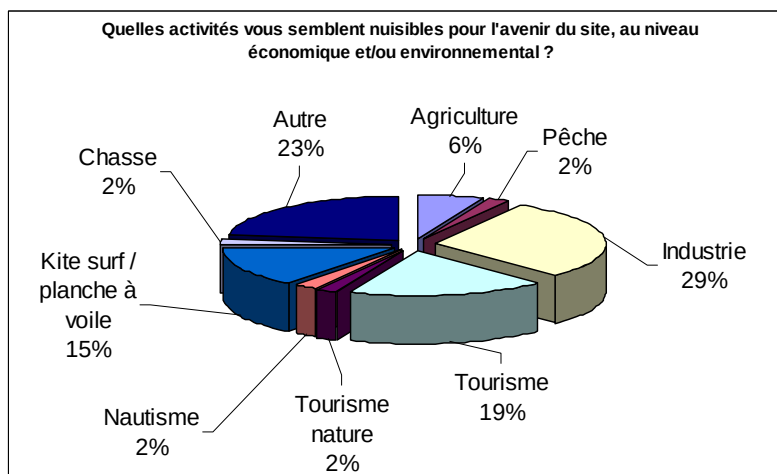




Thème 6 : Perspectives



Plusieurs personnes ayant coché la case « autre » ont cité la saliculture, et l'éducation à l'Environnement.

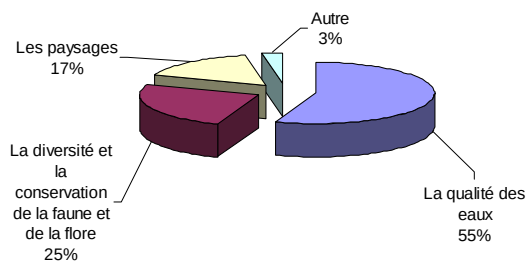


Plusieurs personnes ayant coché la case « autre » ont cité l'urbanisation, les sports motorisés et les camping-cars.

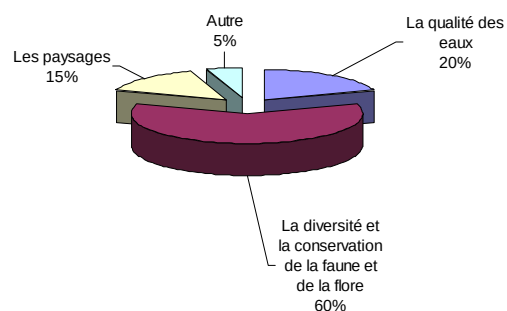
Parmi les personnes comprises dans les réponses « kite surf / planche à voile », la majorité différencie les activités de kite surf et planche à voile, et cite plutôt le kite surf.

Thème 7 : Gestion du site

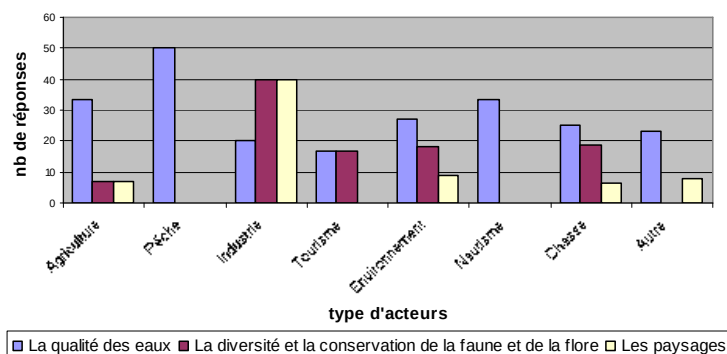
D'après vous, qu'est-ce-qu'il serait important de protéger et/ou de valoriser ? Priorité 1



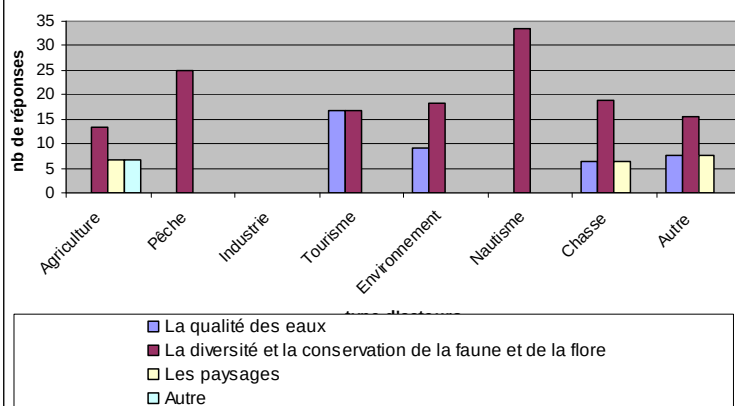
D'après vous, qu'est-ce-qu'il est important de protéger et/ou de valoriser ? - priorité 2



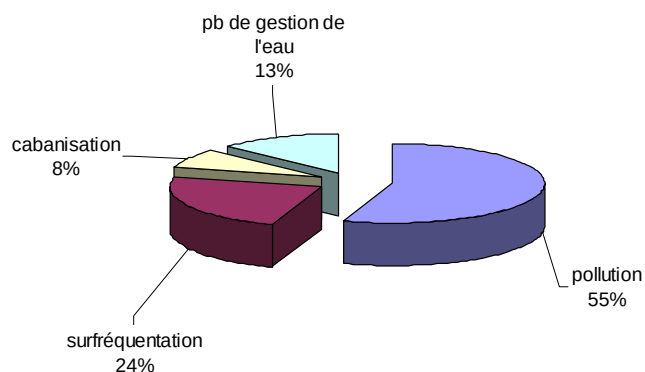
D'après vous, qu'est-ce-qu'il serait important de protéger et/ou de valoriser ? Priorité 1



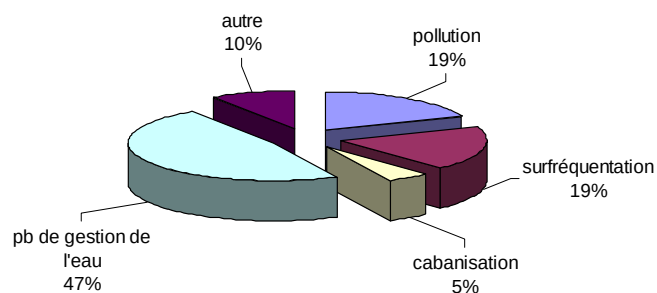
D'après vous, qu'est-ce qu'il serait important de protéger et/ou de valoriser ? Priorité 2



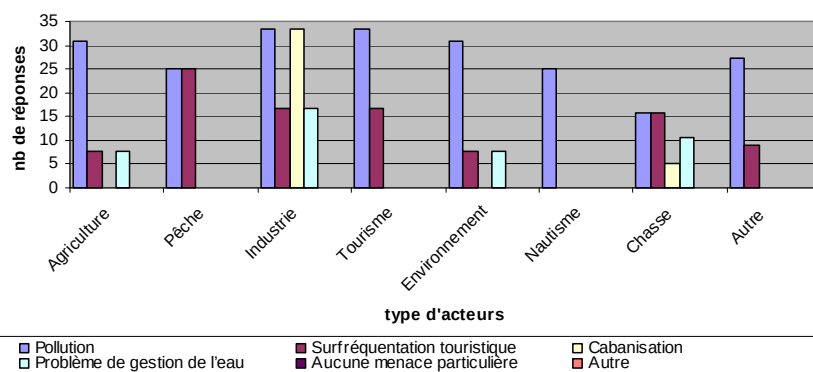
Quelles sont les menaces sur le site ? 1er choix



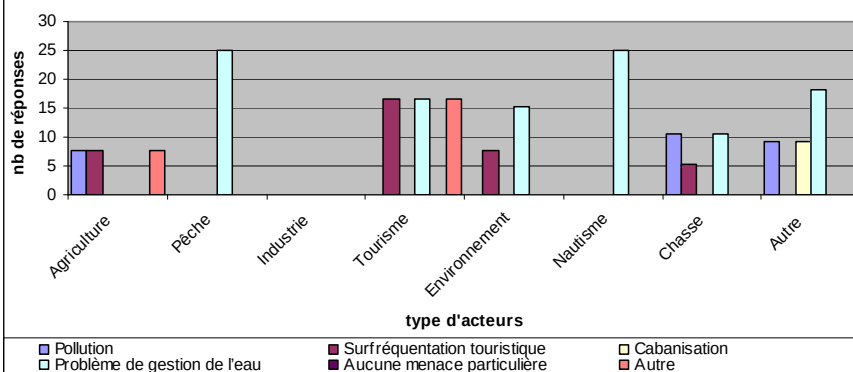
Quelles sont les menaces sur le site ? 2e choix



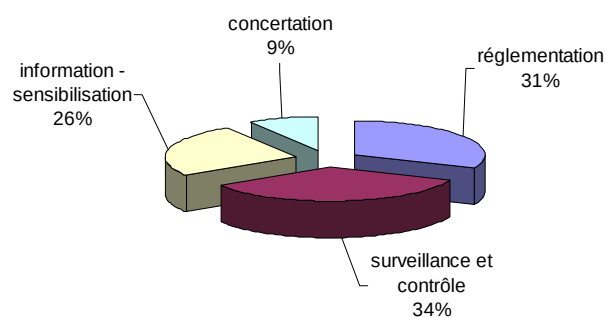
Quelles sont les menaces sur le site ? 1er choix



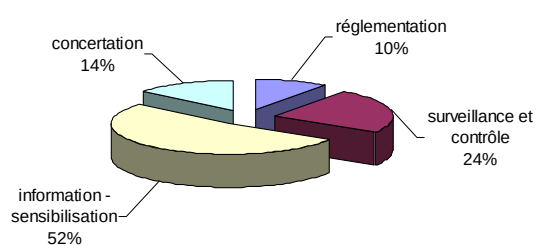
Quelles sont les menaces sur le site ? choix n°2



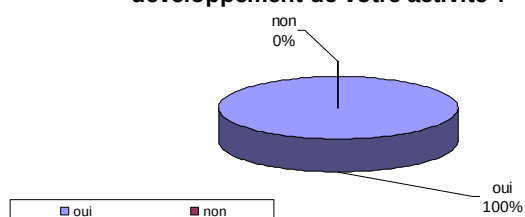
Quels types de mesures vous semblent les plus efficaces en matière de protection de l'environnement ? - 1er choix



Quels types de mesures vous semblent les plus efficaces en matière de protection de l'environnement ? - 2e choix



Ces mesures de protection de l'environnement vous semblent-elles compatibles avec le développement de votre activité ?



De quelle manière seriez vous prêt à vous investir pour la préservation des étangs ?

